

2011\_B107

**OBJET : Développement Economique et Emploi - Développement économique - Partenaires économiques - Subventions - Attribution de subventions aux associations à caractère économique**

Le 1<sup>er</sup> avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul Iez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(s) avec pouvoir :**

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

**Excusé(s) :**

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 1ER AVRIL 2011**

Rapporteur : Monsieur Roger Pellenc

**Objet : Direction du Développement Economique - Partenaires Economiques - Subventions - Attribution de subventions aux associations à caractère économique.**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations à caractère économique. Dans ce dossier sont présentées 15 demandes pour un montant total de 420 000 euros, demandes ayant reçu un avis favorable de la commission du développement économique du 8 mars 2011.

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par la CPA.

A ce titre, la Communauté propose de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de notre politique de développement économique :

- la création et le développement des entreprises,
- le soutien à l'innovation et aux filières d'excellence,
- le développement des zones d'activités économiques.

A ce jour, 15 demandes ont été instruites et se répartissent de la façon suivante :

## 1. LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par la CPA.

La CPA soutient les associations d'aide à la création, au développement et à la reprise d'entreprises. Ces organismes proposent une assistance et un accompagnement aux porteurs de projets, estiment la viabilité des projets, orientent les créateurs dans la recherche de financements, évaluent les besoins en formation (comptabilité, commerce... etc), proposent des parrainages de chefs d'entreprises.

N° GU	ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010 EN €	SUBVENTION SOLLICITEE EN 2011 EN €	BUDGET PREVISIONNEL 2011 EN €	MONTANT PROPOSE A LA COMMISSION EN €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION EN %
309	PAYS D'AIX INITIATIVES	80 000 (+ 30 000 exceptionnel)	160 000	394 732	80 000 *	20,27
225	INSTITUT REGIONAL POUR LA CREATION D'ENTREPRISE	16 000	34 000	85 000	16 000	18,82
190	COMITE DU BASSIN D'EMPLOI SUD LUBERON	15 000	18 000	105 420	15 000	14,23
246	RESEAU ENTREPRENDRE	0	15 000	65 000	10 000	15,38
359	IMPULSE	10 000	15 000	825 000	10 000	1,21
060	SUD LUBERON INITIATIVES	10 000	10 000	120 000	10 000	8,33
TOTAL SUBVENTIONS PROPOSEES					141 000	

\* La commission a donné un avis favorable pour une aide à hauteur de 80 000 € et souhaite attendre les résultats de l'évaluation exacte des besoins de l'association avant d'attribuer une aide complémentaire éventuelle.

En ce qui concerne l'association Pays d'Aix Initiatives, il faut retenir le départ à la retraite de Madame Françoise PAWLAK, fonctionnaire de la CPA mise à disposition de l'association jusqu'en septembre 2010 et rémunérée par la CPA.

Monsieur Laurent COUVRET assure depuis la direction de l'association qui prend en charge son salaire.

## **2. LE SOUTIEN À L'INNOVATION ET AUX FILIERES D'EXCELLENCE**

---

La politique de soutien aux filières d'excellence se caractérise notamment par une politique d'accompagnement des Pôles de Compétitivité, structures créées par l'Etat en juillet 2005, qui ont pour vocation de faire coopérer, à l'échelle d'un territoire, grands groupes, PME, laboratoires de recherches et établissements de formation, dans le but de favoriser l'innovation et la compétitivité.

L'action des Pôles de Compétitivité est aujourd'hui reconnue comme un succès. Après une évaluation globalement positive de la première phase, couvrant la période de 2005 à 2008, l'Etat a décidé en 2009 de leur renouveler son soutien pour une autre période triennale. Dans ce cadre, des contrats de performance ont également été signés entre les Pôles, l'Etat et les Collectivités.

Les associations porteuses des Pôles de Compétitivité sont aujourd'hui impliquées dans trois types d'actions :

- Animation, mise en réseau et structuration de la filière,
- Soutien aux PME : montage de programmes et de formations spécifiques, financement et actions visant à faciliter l'accès aux financements, mise en relation avec les donneurs d'ordre, organisation de rencontres B2B (Business to Business); accompagnement de PME aux Salons Internationaux, accompagnement des PME dans les projets R&D,
- L'émergence de projets R&D collaboratifs visant le développement de produits et services innovants.

Hormis les Pôles de Compétitivité, d'autres types d'associations peuvent bénéficier du soutien de la CPA, dès lors qu'elles s'inscrivent dans une logique d'appui à l'une de nos filières industrielles majeures, favorisant le rayonnement, le développement et l'identité économique de notre territoire.

N° GU	ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010 EN €	SUBVENTION SOLLICITEE EN 2011 EN €	BUDGET PREVISIONNEL 2011 EN €	MONTANT PROPOSE A LA COMMISSION EN €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION EN %
160	CAPENERGIES	30 000	60 000	1 251 379	60 000	4,79
167	POLE SCS	40 000	45 000	1 142 462	45 000	3,94
181	ARCSIS	15 000	27 000	532 215	27 000	5,07
360	POLE RISQUES (1)	15 000	15 000	659 000	15 000	2.28
<b>TOTAL SUBVENTIONS PROPOSEES</b>					<b>147 000</b>	

(1) Le Pôle Risques organise cette année la 10<sup>ème</sup> édition du Forum Envirorisk les 5 et 6 octobre 2010 à l'Europôle de l'Arbois. Cette manifestation sera l'occasion d'une rencontre entre élus, institutionnels et professionnels publics et privés dans une optique d'approfondissement de problématiques techniques et humaines liées aux risques naturels, technologiques et sanitaires.

La Commission du développement économique ayant donné un avis favorable pour le versement d'une subvention de 10 000 € pour le fonctionnement général, il est proposé au bureau de porter cette aide à 15 000 € pour prendre en compte la prise en charge de l'organisation du forum Envirorisk.

### 3. LE DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Le soutien financier de la CPA aux zones d'activités s'inscrit dans une politique de dynamisme. Les subventions versées permettent aux associations de maintenir leurs actions d'information, de communication et d'animations.

N° GU	ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010 EN €	SUBVENTION SOLLICITEE EN 2011 EN €	BUDGET PREVISIONNEL 2011 EN €	MONTANT PROPOSE A LA COMMISSION EN €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION EN %
000	ASSOCIATION DES ENTREPRISES DU POLE D'ACTIVITES D'AIX-EN-PCE	121 000	111 000	741 700	111 000	14,97
069	ASSOCIATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE VENELLES	8 000	8 000	27 910	8 000	28,66
363	ASSOCIATION DU PLATEAU ECONOMIQUE DE LA PILE DE SAINT-CANNAT	4 000	7 500	18 200	4 000	21,98

227	ASSOCIATION DU POLE D'ACTIVITES D'EGUILLES	3 000	6 000	14 800	6 000	40,54
320	ASSOCIATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LAMBESC	3 000	3 000	14 100	3 000	21,28
TOTAL SUBVENTIONS PROPOSEES					<b>132 000</b>	

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2003-A312 du Conseil Communautaire réuni le 12 décembre 2003, mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subvention,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2009-A143 du 29 juillet 2009 donnant délégations d'attributions au Bureau,

VU la délibération n° 2010-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,

VU le rapport de la Commission du Développement Economique du 8 mars 2011

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** pour un montant total de **420 000 euros** les subventions telles que proposées par la commission du développement économique du 8 mars 2011 et détaillées dans les tableaux ci-dessus ;
- **APPROUVER** les conventions d'objectifs jointes en annexe pour toutes les subventions supérieures à 23 000€ ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les conventions et tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3A-90-6574 du budget primitif qui présente les disponibilités nécessaires.

## **ANNEXE 1**

### **Associations à caractère économique**

*Critères d'attribution adoptés au cours du Conseil Communautaire du 24 juin 2010*

*(Délibération n° 2010-A099)*

Deux axes ont été retenus : l'un détermine la classe thématique dans laquelle doit s'insérer l'association, l'autre définit les conditions qui président à l'attribution d'une subvention.

#### **Les thématiques :**

- ⇒ la création, l'implantation, le développement, le soutien et le service aux entreprises,
- ⇒ la gestion, la coordination et l'animation des zones d'activités et de groupements de professionnels, avec en priorité, les zones d'activité transférées à la CPA,
- ⇒ la structuration, la coordination, l'animation des filières innovantes de la haute technologie, du développement durable, des pôles d'excellence et de compétitivité.

#### **Les conditions d'attribution :**

- ⇒ les associations doivent œuvrer en faveur du développement économique, les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles,
- ⇒ le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être attaché au territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,
- ⇒ la demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets,
- ⇒ l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre,
- ⇒ l'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il est demandé à l'association de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine,
- ⇒ toute association qui fait une demande de subvention à la CPA doit également solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés,
- ⇒ le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association.

**Exception pour les actions à « caractère évènementiel » :** les seules manifestations pouvant être subventionnées doivent viser à promouvoir l'une des thématiques suivantes : les énergies renouvelables, les hautes technologies et la défense de l'environnement, les produits du terroir.

DOSSIER N°	2011-309	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	2147	8 mars 2011	1er avril 11	
<b>PAYS D'AIX INITIATIVES</b>				
PRESIDENT	Monsieur Frédéric REGIS			
SIEGE	AIX EN PROVENCE CEDEX 3			
OBJET STATUTAIRE	Plateforme d'initiative locale adhérant à France Initiative			
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La subvention 2011 permettra de mener à bien les axes de travail 2011 que s'est fixé PAI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabiliser et développer les ressources financières : les ressources issues des collectivités couvrent 70 % du budget de fonctionnement de PAI</li> <li>• Stabiliser et poursuivre le développement de l'activité : en 2010, 99 projets en 2010, 110/120 en 2011</li> <li>• Poursuivre la professionnalisation des pratiques de PAI</li> <li>• Développer et améliorer la communication</li> </ul> <p>La poursuite de ce développement d'activité nécessite le recrutement d'un(e) chargé(e) d'affaires supplémentaire.</p>			
AUTRES PARTENAIRES	EN 2010 : POUR LE FG : CR PACA = 37 986 €, CG 13 = 14 000 €, COMMUNE D'AIX = 5 000 €.			

#### DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL	394 732 € (FG)	MONTANT DEMANDE	160 000 € (FG)
MONTANT PROPOSE	90 000 €	TAUX DE COUVERTURE	22,80 %
MONTANT VOTE EN COMMISSION	80 000 €	TAUX DE COUVERTURE	20,27 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	110 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	41,66 %
OBSERVATIONS	En 2009, un déficit de 48 269 euros dû à l'absence de la subvention FSE (50 000 € attendus).		

#### CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	Non
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVÉS	Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	Oui

**DEMANDE DE SUBVENTION 2011**

**BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION**

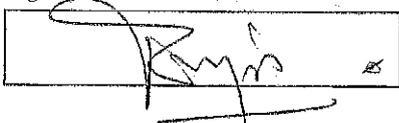
Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
<b>60 - Achats</b>	4900	<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services</b>	51710
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	950	Prestations <i>NACVE + PCA</i>	51710
Fournitures non stockables (eau, énergie)	1950	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	272023
Fournitures administratives	2000	Etat (à détailler)	
		.....	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	60000
		.....	
<b>61 - Services extérieurs</b>	63800	Département (s)	20000
Sous-traitance générale		.....	
Locations mobilières et immobilières	38100	Communes (s)	
Entretien et réparation	5100	.....	
Assurances		<b>Documenter les subventions FONCT</b>	160000
Documentation		<i>(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)</i>	
Divers	500	Organismes sociaux (à détailler)	
		.....	
<b>62 - Autres Services extérieurs</b>	48300	Fonds Européens (lepat)	25000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	20508	CNASEA (emplois aidés)	10743
Publicité, publications	6000	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	17800	..... <i>Subv. pers. in. / Bq. / ent. pairs</i>	26250
Frais postaux et de télécommunication	11000	.....	
Services bancaires		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	8000
Divers	2200	Cotisations	6500
<b>63 - Impôts et taxes</b>	3732	Autres (à détailler) <i>DDNS</i>	1500
Impôts et taxes sur rémunérations		.....	
Autres impôts et taxes	3732	<b>76 - Produits financiers</b>	1000
<b>64 - Charges de personnel</b>	228000	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	2000
Salaires bruts	154000	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	
Charges sociales	94000		
Autres charges de personnel			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>	6000		
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>334732</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>33473</b>

**IMPORTANT :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

**Signature du Président**

Fait à *Aix en Provence* le *23/12/2010*

Signature du Président :  Cachet de l'Association

**PAYS D'AIX INITIATIVES**  
 Le Mercure A - 565, Rue Marcellin Berthelot  
 Pôle d'Activités d'Aix-les-Milles  
 13851 Aix en Provence Cedex 3  
 Tél. : 04 42 84 63 70 - Fax : 04 42 84 63 79  
 ✉ : pai@paysdaixinitiatives.com

DOSSIER N°	2011-225	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	109941	8 mars 2011	1er avril 11	
<b>INSTITUT REGIONAL CREATION DEVELOPPEME ENTREPRISES</b>				
PRESIDENT	Monsieur Christian SAMAN			
SIEGE	AIX EN PROVENCE			
OBJET STATUTAIRE	L'IRCE a pour objectif de contribuer au développement économique des territoires de la Région PACA. Il propose aux porteurs de projets d'entreprises (création, implantation, développement, transmission et reprise) des parcours d'accompagnement et des actions collectives de mise en dynamique du tissu économique			
OBJET DE LA DEMANDE	IRCE propose en 2011 un projet intitulé "Cap Développement en Pays d'Aix" qui consiste à accompagner concrètement une vingtaine de chefs d'entreprises TPE-PME en vue de développer et de conforter leurs activités afin de créer des emplois. L'association organise à cet effet des ateliers méthodologiques, en audits d'entreprises par groupe de 3 ou 4, générateurs d'échanges professionnels, d'élargissement des réseaux.			
AUTRES PARTENAIRES	EN 2010 : UE = 276 625 ; REGION = 724 620 € ; COMMUNE D'AIX = 110 000 €			
<b>DONNEES FINANCIERES</b>				
BUDGET PREVISIONNEL	85 000 €	MONTANT DEMANDE	34 000 €	
MONTANT PROPOSE		TAUX DE COUVERTURE		
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	16 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	20,00%	
OBSERVATIONS				
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)</b>				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT CEUVRE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				Oui
L'ASSOCIATION A SOLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES				Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION				Oui

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	4/01/2011
Lieu(x) de réalisation	IRVE Siège - Aix en Provence
Contenus et objectifs de l'action	Parcours d'accompagnement et Développement TPE
Public(s) ciblé(s)	Dirigeants et Porteurs de Projets TPE-PME
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	12 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : 800€)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011**

**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**

Ne pas indiquer les centimes d'euros

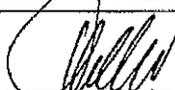
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	<b>12 000</b>	<b>Ressources propres</b>	<b>17 000</b>
Achats		Vente	17 000
Prestations de services	11 000	Autres produits	
Matières et fournitures	1 000	Cotisations	
Services extérieurs	5 000		
Locations	5 000		
Entretien		<b>Subventions demandées :</b>	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	34 000
		Département (s)	
		Commune (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>	<b>13 000</b>	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	<b>34 000</b>
Honoraires	9 500	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	2 000	Fonds Européens	
Déplacements, missions	1 500	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Charges de personnel</b>	<b>14 200</b>		
Salaires bruts	34 440		
Charges sociales	14 760		
Autres charges de personnel			
<b>Autres frais généraux</b>	<b>5 800</b>		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>85 000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>85 000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

**Signature et impressions**

Fait à Aix en Provence le 13/12/2010  
Signature du Président P.O.

Cachet de l'Association IRVE



Bastide des Micocouillers  
1240 Route de Loqui  
13090 AIX-EN-PROVENCE

TEL : 04 42 59 90 00

DOSSIER N°	2011-190	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	5150	8 mars 2011	1er avril 2011	
<b>COMITE DU BASSIN D'EMPLOI SUD LUBERON</b>				
PRESIDENT	Monsieur Patrick MIGUET			
SIEGE	PERTUIS			
OBJET STATUTAIRE	Le CBE Sud Lubéron a pour but de susciter et soutenir toutes les initiatives locales en faveur de l'emploi (économiques, sociales, publiques et privées).			
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Actions de soutien aux entreprises du bassin d'emploi du Sud Lubéron.</p> <p>Le plan d'actions 2011 s'articule autour de 2 volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La création d'entreprises (accueil, accompagnement et suivi) : en 2011, 4 sessions « SYNERGIE » dans le cadre du PACSE sont prévues : 40 porteurs de projets sont concernés ; 1 session pour les bénéficiaires du RSA (5 à 10 porteurs concernés) ; 10 entreprises sont suivies en couveuse en 2010.</li> <li>2. L'animation économique et sociale : 8 réunions sont programmées en 2011 pour permettre la diffusion d'informations destinées à pérenniser les TPE (appui technique de professionnels, partenariats éventuels,...) ; diffusion du fichier des entreprises de la zone d'activités de Pertuis assorti des données socio économiques du bassin (fichier mis à jour régulièrement) ; permanence des organismes ressources : ADIE, CMA 84, experts comptables...</li> </ol>			
AUTRES PARTENAIRES	EN 2010 : ETAT = 12 000 € ; REGION = 27 670 €, CG 13 ET 84 = 38 160 €, COMMUNES = 10 325 €			
<b>DONNEES FINANCIERES</b>				
BUDGET PREVISIONNEL	105 420 €	MONTANT DEMANDE	18 000 €	
MONTANT PROPOSE		TAUX DE COUVERTURE		
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	15 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	13,25%	
OBSERVATIONS	Nombre de salaires : 4 en CDI.			
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)</b>				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX.				Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				Oui

L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	Oui

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2011
Lieu(x) de réalisation	Pertuis
Contenus et objectifs de l'action	Animation économique locale – Accompagnement créateurs
Public(s) ciblé(s)	Tous public – Principalement DE et bénéficiaires des minimas
Nombre de participants / exposants	500 bénéficiaires – hors manifestations
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Toute l'année 2011
Entrées payantes	NON
Inscriptions payantes	NON

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	2 498 €	Cotisations	
Services extérieurs	6 650 €		
Locations	5 754 €		
Entretien	579 €	Subventions demandées :	
Assurances	431 €	Etat (à détailler)	4 750 €
		.....	
		Région (s)	25 670 €
		.....	
		Département (s)	32 000 €
		.....	
		Commune (s)	4 000 €
		.....	
Autres Services extérieurs	69 €	Communauté du Pays d'Aix	18 000 €
Honoraires	260 €	Organismes sociaux (à détailler)	
		.....	
Publicité	207 €	Fonds Européens	15 000 €
Déplacements, missions	4 995 €	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	4 750 €
		Pôle EMPLOI	
Charges de personnel			
Salaires bruts	57 404 €		
Charges sociales	17 798 €		
Autres charges de personnel	2 450 €		
Autres frais généraux	525 €		
Impôts et taxes	3 712 €		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>105 420 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>105 420 €</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	5 000 €
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole	5 000 €	Dons en nature	

Signature du Président

Fait à PERTUIS.....le 09 / 12 / 2010

Signature du Président



Cachet de l'Association

**Comité de Bassin d'Emploi  
du Sud Luberon**

180, rue Philippe de Girard  
84120 PERTUIS

Tél. 04 90 79 53 30 - Fax 04 90 09 69 01

N° Siret 326 676 806 00069

DOSSIER N°	2011-246	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	117218	08/03/11	01/04/11	
<b>RESEAU ENTREPRENDRE</b>				
PRESIDENT	Monsieur Gérard LESEUR			
SIEGE	MARSEILLE			
OBJET STATUTAIRE				
OBJET DE LA DEMANDE	L'objectif de l'association est l'accompagnement et le financement des projets à potentiel (PME générant plus de 5 emplois au départ) en s'appuyant sur le savoir-faire de patrons confirmés. Le Pays d'Aix représente aujourd'hui le quart de l'activité régionale de l'association, en lien avec les autres dispositifs (pépinières, ...) C'est la raison pour laquelle l'association souhaite ouvrir une antenne sur ce territoire.			
AUTRES PARTENAIRES				
<b>DONNEES FINANCIERES</b>				
BUDGET PREVISIONNEL	65 000 €	MONTANT DEMANDE	15 000 €	
MONTANT PROPOSE	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE	15,38%	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	0 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	0,00%	
OBSERVATIONS	Le montant de la trésorerie disponible (1 100 000 €) correspond aux Fonds d'Intervention moyens distribués chaque année			
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION</b> (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT CEUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				Oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES				Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION				Oui

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 <sup>er</sup> semestre 2011
Lieu(x) de réalisation	Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Gf. Annexe 1
Public(s) ciblé(s)	Créateurs et repreneurs d'entreprise
Nombre de participants / exposants	—
Nombre de spectateurs / visiteurs	—
Durée de l'action	Sans durée déterminée
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription :.....€)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	1000	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	2000	Cotisations	33000
<b>Services extérieurs</b>			
Locations	8000		
Entretien		<b>Subventions demandées :</b>	
Assurances		Etat (à détailler)	
Quote part services mutualisés du siège régional : gestion, administration, communication	12000	Région (s)	10000
		Département (s)	7000
		Commune (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	15000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	1000	Fonds Européens	
Déplacements, missions	3500	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Charges de personnel</b>	24000		
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux Charges liées à l'activité de prêt	13500		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>65000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>65000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

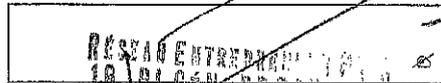
**Signature du Président**

Fait à... Marseille ..... le 16/12/2010

Signature du Président



Cachet de l'Association



DOSSIER N°	<b>2011-359</b>	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	<b>111963</b>	<b>08/03/11</b>	<b>01/04/11</b>	
<b>IMPULSE</b>				
PRÉSIDENT	<b>Monsieur Jacques BOURDON</b>			
SIEGE	<b>MARSEILLE CEDEX 13</b>			
OBJET STATUTAIRE	L'incubateur IMPULSE a pour vocation de sensibiliser, accompagner, financer et promouvoir les projets de création d'entreprises valorisant la recherche publique. Labellisé par le ministère de la recherche, il couvre la région PACA Ouest et plus spécifiquement le Pays d'Aix. En effet, il dispose de conventions avec les pépinières de Meyreuil et Pertuis ainsi qu'avec le Centre de Microélectronique de Provence.			
OBJET DE LA DEMANDE	Le projet de l'incubateur pour 2011 vise à sensibiliser, soutenir, accompagner et financer une dizaine de nouveaux projets de création d'entreprise innovante sur le territoire. En 2010, Impulse a incubé 106 projets donnant lieu à la création de 80 entreprises innovantes			
AUTRES PARTENAIRES	EN 2010 : ETAT = 100 720 REGION PACA = 99 000 € - CG 13 = 90 000 € ; MPM = 10 000 €			
<b>DONNEES FINANCIERES</b>				
BUDGET PREVISIONNEL	<b>825 000 €</b>	MONTANT DEMANDE	<b>15 000 €</b>	
MONTANT PROPOSE	<b>10 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE	<b>1,21%</b>	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	<b>10 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2010	<b>1,03%</b>	
OBSERVATIONS				
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)</b>				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				<b>Oui</b>
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				<b>Oui</b>
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				<b>Oui</b>
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				<b>Oui</b>
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				<b>Oui</b>
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES				<b>Oui</b>
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION				<b>Oui</b>

**DEMANDE DE SUBVENTION 2011**

**BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION**

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE		EXCEDENT REPORTE	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services</b>	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	1000	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
Fournitures administratives	3000	Etat (à détailler)	
		MRT	175 400
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	99 000
<b>61 - Services extérieurs</b>		Département (s)	30 000
Sous-traitance générale		C.C. 13	30 000
		C.C. 24	
Locations mobilières et immobilières	65 000	Commune (s)	20 000
		VDH	15 000
Entretien et réparation	7 000	<del>Communes du Pays d'Aix</del>	
Assurances	1 000	(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	18 000
Documentation	1 000	Organismes sociaux (à détailler)	
Divers	230 000	Fonds Européens	310 600
		CNASEA (emplois aidés)	
<b>62 - Autres Services extérieurs</b>		Autres (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	60 000	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Publicité, publications	14 000	Cotisations	65 000
Déplacements, missions et réceptions	24 000	Autres (à détailler)	
Frais postaux et de télécommunication	1 000	<b>76 - Produits financiers</b>	
Services bancaires		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
Divers	16 000	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations	2 000		
Autres impôts et taxes	4 000		
<b>64 - Charges de personnel</b>			
Salaires bruts			
Charges sociales	24 000		
Autres charges de personnel	139 000		
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>	7 000		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>825 000</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>825 000</b>

**IMPORTANT :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

**Signature du Président**

Fait à Aix en Provence le 27/11/2010

Signature du Président  
 Incubateur universitaire IMPULSE

Cachet de l'Association

MDI-Technopôle de Château-Gombert  
 13452 Marseille Cedex 20

Tel. : 04 91 10 01 45

Fax : 04 91 10 01 43

Email : contact@incubateur-impulse.com

DOSSIER N°	2011-060	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	6013	8 mars 2011	1er avril 2011	
<b>SUD LUBERON INITIATIVE</b>				
PRESIDENT	Monsieur Franc ASTIER			
SIEGE	PERTUIS			
OBJET STATUTAIRE	Déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois par la création, la reprise ou le développement d'une entreprise			
OBJET DE LA DEMANDE	Attribution de Prêts d'Honneur sur la commune de PERTUIS			
AUTRES PARTENAIRES	ETAT (NACRE) = 2 231 € ; CG 13 ET 84 = 23 000 ; COMMUNES SUD LUBERON = 5 680 €			
<b>DONNEES FINANCIERES</b>				
BUDGET PREVISIONNEL	120 000 €	MONTANT DEMANDE	10 000 €	
MONTANT PROPOSE		TAUX DE COUVERTURE		
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	15,67 €	
OBSERVATIONS	En 2010, 16 prêts d'honneur ont été attribués sur PERTUIS, d'un montant moyen de 3 438 euros ; ces soutiens ont généré la création de 25 emplois ; le taux de pérennité des entreprises soutenues est de 90 %.			
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION</b> (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				Oui
L'ASSOCIATION A SOLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES				Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION				Oui

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2011
Lieu(x) de réalisation	Commune de Perkais
Contenus et objectifs de l'action	Attribution de prix d'honneur
Public(s) ciblé(s)	Tous publics
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription :.....€)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

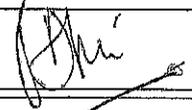
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		Remboursements prix d'honneur	109 200
Locations			
Entretien		<b>Subventions demandées :</b>	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
ATTRIBUTION Prix d'honneur	120000	Département (s)	
		Commune (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	10000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions		CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Charges de personnel</b>			
Salaires bruts		BPPC	2300
Charges sociales		Crédit Agricole	4500
Autres charges de personnel		CAEP-Sol	1000
<b>Autres frais généraux</b>			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>120000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>120000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

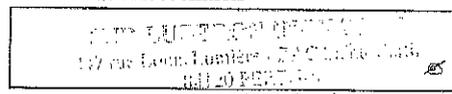
**Signature du Président**

Fait à Perkais le 23/12/2010

Signature du Président



Cachet de l'Association



Tel : 04 90 79 24 50  
Fax : 04 90 79 24 50  
E-mail : david.sli@coop-europeenne.fr

DOSSIER N°	2011-160	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	109079	8 mars 2011	1 avril 2011	
<b>CAPENERGIES</b>				
PRESIDENT	Monsieur Serge DURAND			
SIEGE	SAINT PAUL LEZ DURANCE			
OBJET STATUTAIRE	Assurer l'animation et la gouvernance du pôle de compétitivité			
OBJET DE LA DEMANDE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à la R&amp;D (animation du réseau, accompagnement des projets collaboratifs, analyse technico-économique et labellisation des projets)</li> <li>• Promotion et valorisation des activités et des projets des membres du pôle par le biais d'une communication externe</li> <li>• Actions à l'international : accompagnement des membres, formation, promotion de nos territoires</li> <li>• Soutien à la R&amp;D (animation du réseau, accompagnement des projets collaboratifs, analyse technico-économique et labellisation des projets) : la filière représente plus de 50 000 emplois directs et implique plus de 10 000 entreprises régionales. Cette année, l'association réalise une étude sur la filière photovoltaïque : état des lieux sur le territoire de la CPA sur les thèmes de la qualification, les entreprises et la formation : Capénergies proposera au terme de l'étude, des pistes de développement de la filière des énergies nouvelles : photovoltaïques, nucléaires, biomasse.</li> </ul>			
AUTRES PARTENAIRES	ETAT = 190 000 €, CR PACA = 245 000 €, CT CORSE = 100 000 €, CG 04, 06, 13, 83, 84 = 60 500 €, CA (CUNCA, MPM, TPM, CPA) = 88 000 €			
<b>DONNEES FINANCIERES</b>				
BUDGET PREVISIONNEL	1 251 379 €	MONTANT DEMANDE	60 000 €	
MONTANT PROPOSE		TAUX DE COUVERTURE		
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	30 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	2,29%	
OBSERVATIONS	<p>Au cours des 9 premiers mois de l'année 2010, Capenergies a labellisé 45 projets et financé 23 d'entre eux</p> <p>Depuis la création de Capenergies (2005), ce sont au total 360 projets qui ont été examinés, dont 303 ont été labellisés et 164 financés (soit 54% des projets labellisés).</p>			
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)</b>				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				Oui

L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	Oui

**DEMANDE DE SUBVENTION 2011**

**BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION**

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services</b>	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	5000	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
Fournitures administratives	5000	Etat (à détailler)	
		DAF. E. C. P. A. C. A. .... 140000	140000
		DAF. E. C. P. A. C. A. .... 80000	80000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	110000
		.... P. A. C. A. ....	
<b>61 - Services extérieurs</b>		Département (s)	
		.....	
Sous-traitance générale		Commune (s)	60500
	124250	.....	
Locations mobilières et immobilières		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	
	122000	(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	60000
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
		.....	
Assurances		Fonds Européens	125000
Documentation		CNASEA (emplois aidés)	
Divers	122000	Autres (à détailler)	
		.....	
<b>62 - Autres Services extérieurs</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	20000	Cotisations	240000
Publicité, publications	25000	Autres (à détailler)	63829
Déplacements, missions et réceptions	15000		
Frais postaux et de télécommunication	11000	<b>76 - Produits financiers</b>	
Services bancaires		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
Divers	5000	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
<b>64 - Charges de personnel</b>			
Salaires bruts	154667		
Charges sociales	22333		
Autres charges de personnel	569000		
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>			
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>1251329</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>1251329</b>

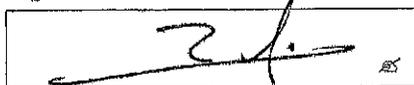
IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

**Signature du Président**

Fait à Cadarache le 20/12/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association



**CAPENERGIES**

Château de Cadarache - Bât 906  
13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE  
Tél. 04 42 25 37 09 - Fax 04 42 25 61 70  
SIRET 488 702 218 00014 - APE 013 E 5  
TVA FR 69 488 702 218

DOSSIER N°	2011-167	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	109166	8 mars 2011	1er avril 2011	
<b>POLE SOLUTIONS COMMUNICANTES SECURISEES</b>				
PRESIDENT	<b>Monsieur Jean-Claude NATAF</b>			
SIEGE	<b>ROUSSET</b>			
OBJET STATUTAIRE	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. favoriser le développement de projets R&amp;D innovants compétitifs sur les thématiques du Pôle SCS (Identité, Connectivité, Mobilité, Traçabilité)</li> <li>2. Aider au développement des PME,</li> <li>3. participer à la création d'un écosystème approprié au développement régional global des TIC</li> </ol>			
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Programme d'animations et de développement du pôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Animation et coordination du poides SCS <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ mise en place de 4 structures thématiques représentant les filières métiers (micro, logiciel, multimedia, télécom et une structure transversale (pôle SCS)</li> <li>▪ définition des feuilles de route, animation pour chaque filière métier,</li> <li>▪ développement et mise en oeuvre de la feuille de route du PRIDES SCS,</li> </ul> </li> <li>➤ Promotion des TIC's et leurs capacités dans le domaine de la santé,</li> <li>➤ Participer aux salons spécialisés sur les nouvelles thématiques pour promouvoir nos PME et leurs produits,</li> <li>➤ 4ème prix Innovation TIC PACA</li> <li>➤ Actions visant à favoriser le financement des PME</li> </ul>			
AUTRES PARTENAIRES	<p>POUR LE PROGRAMME D'ANIMATION 2011 SONT SOLLICITEES : L'ETAT = 310 000 €, LE FEDER = 110 000 €, LA REGION PACA = 134 214 €, CG 06, 13 ET 83 = 66 000 €, LES COMMUNAUTES DE COMMUNES : NCA, CASA, MPM = 155 000, LA COMMUNE DE ROUSSET = 10 000 €</p>			
<b>DONNEES FINANCIERES</b>				
BUDGET PREVISIONNEL	<b>1 142 462 €</b>	MONTANT DEMANDE	<b>45 000 €</b>	
MONTANT PROPOSE		TAUX DE COUVERTURE		
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	<b>40 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2010	<b>3,50%</b>	
OBSERVATIONS				
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)</b>				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				<b>Oui</b>
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				<b>Oui</b>
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				<b>Oui</b>
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				<b>Oui</b>
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				<b>Oui</b>
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES				<b>Oui</b>
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION				<b>Oui</b>

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en oeuvre prévue	1 <sup>er</sup> Janvier 2011
Lieu(x) de réalisation	Roussel et Sophia - Antipolis
Contenus et objectifs de l'action	Voir Plan d'action 2011
Public(s) ciblé(s)	Voir Plan d'action 2011
Nombre de participants / exposants	Voir Plan d'action 2011
Nombre de spectateurs / visiteurs	Voir Plan d'action 2011
Durée de l'action	12 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : 15000...€)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011**

**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**

Ne pas indiquer les centimes d'euros

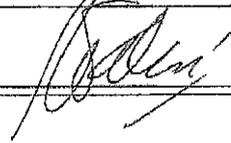
CARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	40000
Prestations de services		Autres produits	33750
Matières et fournitures	6500	Cotisations	345000
<b>Services extérieurs</b>			
Locations	4500		
Entretien	10000	<b>Subventions demandées :</b>	
Assurances	1000	Etat (à détailler)	310000
Documentation	5000	Région (s)	134219
Dotation aux amortissements	6000	Département (s)	66000
		Commune (s)	120000
<b>Autres Services extérieurs</b>		N.C.A. + H.P.H. + C.S.A. + Roussel	45000
Honoraires	226664	<b>Communauté du Pays d'Azx</b>	
Publicité	36900	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	107250	Fonds Européens	110000
Poste et Téléphone	14000	CNASEA (emplois aidés)	
<b>Charges de personnel</b>		Autres recettes attendues (à détailler)	
Salaires bruts	501970		
Charges sociales	228496		
Autres charges de personnel	56000		
<b>Autres frais généraux</b>			
Participations conférences	18541		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>1209789</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>1209789</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
	50000

**Signature du Président**

Fait à Roussel le 12 / 12 / 2010

Signature du Président



Cachet de l'Association **SOLUTIONS COMMUNICANTES SECURISEES**

**PÔLE DE COMPÉTITIVITE SC**  
Place Paul Borde  
13700 ROUSSET

Association déclarée - N° siret : 488 584 857 00024

DOSSIER N°	2010-181	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	103699	8 mars 2011	1er avril 11	
<b>ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LES COMPOSANTS ET LES SYSTEMES INTEGRES SECURISES</b>				
PRESIDENT	Monsieur Gérard STEHELIN			
SIEGE	ROUSSET			
OBJET STATUTAIRE	<p>L'association ARCSIS a été créée en 1993 par les industriels de la microélectronique, les universités et écoles d'ingénieurs de la Région avec la participation des collectivités territoriales. L'objectif étant de favoriser le développement de l'industrie microélectronique en PACA, ARCSIS a tissé un réseau entre laboratoires de recherche et industriels au travers de rencontres et manifestations et d'un système de diffusion d'informations apprécié.</p> <p>L'association participe ainsi à la dimension internationale de l'industrie microélectronique de notre territoire en dépit de la concurrence asiatique.</p>			
OBJET DE LA DEMANDE	<p>En 2011, ARCSIS portera ses efforts sur 3 grandes orientations :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les acquis et développer les actions de partenariat économique de la filière par l'organisation d'évènements d'échanges techniques et scientifiques,</li> <li>2. Poursuivre le déploiement des 3 plateformes du CIM PACA et préparer leur avenir au travers du volet Nouvelles Thématiques « 3D SiP » (empilement de différentes fonctionnalités)</li> <li>3. Contribuer à l'ouverture des compétences et à la diversification de la filière microélectronique, (ex. photovoltaïque)</li> </ol> <p>L'association, sous réserve des subventions accordées par ses partenaires, organiserait cette année la 2ème édition « Photovoltaic Technical Conférence » dédiée aux couches minces les 25, 26 et 27 mai 2011 au Centre des Congrès d'Aix-en-Provence. Déjà, en 2010 la 1ère édition, organisée en collaboration avec CapEnergies et Optitec au Centre des Congrès d'Aix en Provence, avait obtenu un franc succès avec la participation de 74 entreprises de 19 pays, 38 laboratoires et centres de recherches internationaux. Pour 2011 et à ce jour, sont confirmées les participations de personnalités issues d'universités ou de laboratoires de recherche du Canada, d'Inde, d'Allemagne et des Pays Bas, d'autres sont attendues. D'ores et déjà, un appel aux contributions scientifiques a été lancé.</p> <p>Le site de la conférence est en ligne : <a href="http://www.photovoltaic-technical-conference.com">www.photovoltaic-technical-conference.com</a>.</p>			
AUTRES PARTENAIRES	EN 2010 : EUROPE (147 000 €), CR PACA (55 000 €), CG 13 (35 000 €) ET 83 (7 300 €), COMMUNE DE ROUSSET (MISE A DISPO LOCAL = 22 000 €)			
<b>DONNEES FINANCIERES</b>				
BUDGET PREVISIONNEL	423 300 €	MONTANT DEMANDE	15 000 € (FG) 11 969 € (congrès)*	
MONTANT PROPOSE		TAUX DE COUVERTURE		
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	15 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	3,50%	
OBSERVATIONS	L'association compte 4 salariés (2 CDI, 2 CDD)			
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)</b>				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				Oui

LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	Oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	Oui

Le Comité d'organisation de ce congrès est composé des personnalités ci-dessous :

- Nicolas ABGRALL, CAPENERGIES
- Bernard BESNAINOU, CAPENERGIES
- Véronique CHARRIER
- Ludovic ESCOUBAS, IM2NP, UNIV. PAUL CEZANNE
- Hasnaa ETIENNE, IBS
- Luc JEANNEROT, ARCSIS
- Corinne JOACHIM, ARCSIS
- Jean-Louis LAZZARI, CNRS-CiNaM
- Marjorie MAUNIER, OPTITEC
- Katia MIROCHNITCHENKO, OPTITEC
- Richard PETRI, NEXCIS
- Cindy PONS, ARCSIS
- Jean-Jacques SIMON, IM2NP, UNIV PAUL CEZANNE
- Gérard STEHELIN, STMICROELECTRONICS

La subvention CPA sollicitée représente 11 % des frais d'organisation au Centre des Congrès, lieu idéal pour ce genre de manifestation



## PVTC 2011

May 25 → 27 | Centre de Congrès  
AIX EN PROVENCE

### ARCSIS : De la microélectronique au photovoltaïque

L'industrie photovoltaïque est dans une période de très fort développement sur le plan mondial : le renchérissement cyclique du prix du pétrole, la diminution des réserves de celui-ci, la prise en compte du réchauffement climatique lié, entre autres, aux centrales électriques ont conduit à une prise de conscience accrue sur les potentialités de la génération d'électricité par la filière photovoltaïque. Le marché est en forte croissance et les perspectives sont très importantes, même si le moratoire gouvernemental sur les installations photovoltaïques de plus de 3 kW a créé un certain émoi dans la communauté des acteurs. Cependant, les acteurs des communautés d'ARCSIS et d'OPTITEC se placent beaucoup plus dans l'amont de la filière globale photovoltaïque. En effet, le domaine de l'optique / photonique et le domaine de la microélectronique ont énormément de points communs avec le domaine photovoltaïque. Pratiquement tous les matériaux, toutes les technologies ou techniques utilisées pour la réalisation de cellules photovoltaïques sont maîtrisés par la communauté des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens de l'optique/photonique ou de ceux œuvrant au service de la réalisation des circuits intégrés. Les matériaux de base sont très souvent les mêmes, le verre ou/et le Silicium, mais même lorsqu'il s'agit de cellules non à base de Silicium, la compétence matériaux est présente. La réalisation des cellules photovoltaïques demande ensuite la compétence dans des techniques telles que les dépôts de couches minces, qu'il s'agisse de dépôts chimiques (CVD : Chemical Vapor Deposition) ou de dépôts physiques (PVD : Physical Vapor Deposition), ou encore dans les techniques de dopage ou de recuit : ces compétences et ces savoir-faire existent, fortement implantés au cœur de la communauté des membres d'ARCSIS, d'OPTITEC ou/et de certains autres pôles ou associations de la région.

### PVTC : Historique

Compte tenu de ces compétences et de ce savoir-faire, ARCSIS et OPTITEC avaient décidé en 2009, dans le cadre de leur journée annuelle « Convergence Optique / Microélectronique » de dédier la journée 2009 au domaine photovoltaïque, en s'appuyant sur des acteurs de la région. La conférence avait été ouverte par le directeur de l'INES, puis un panorama global du photovoltaïque avait été fait, avant que les acteurs régionaux présentent leur entreprise (EHW Research, Nexcis, Falde...) ou les travaux académiques en cours dans le domaine. Une table ronde s'en était suivie avec des chefs d'entreprise et des représentants politiques, animée par Enerplan. Cette Journée fut un succès, avec plus de 150 personnes, mais compte tenu de la taille de l'amphithéâtre, nous avons dû refuser du monde.

### PVTC : Editions 2010

Forts de ce succès, ARCSIS et OPTITEC, en s'associant au pôle Capénergies, ont souhaité organiser en 2010 une conférence de plus grande envergure, internationale, sur des thématiques amont, de façon à montrer notre région, non seulement sur le plan ensoleillement, mais aussi à valoriser le travail et les compétences en amont de la filière. Un comité scientifique a été créé avec des acteurs locaux notamment du tissu académique régional fortement acteur dans ce domaine auxquels ont été adjoints des scientifiques internationaux (USA, Inde, Allemagne). Un appel à papiers a été lancé et plus de 70 résumés ont été reçus. Des keynote speakers internationaux ont été invités (Allemagne, Japon, Autriche, Suisse). Malgré un faible délai d'organisation, la manifestation, organisée les 27 et 28 mai 2010 au Centre des Congrès d'Aix en Provence a réuni plus de 200 personnes, venant de 19 pays différents et a été reconnue d'un fort intérêt. Cette conférence avait été dédiée aux technologies des couches minces (Thin Film 2010), technologies qui sont amenées à remplacer ou compléter les technologies à base de Silicium. C'est effectivement aussi une spécificité de la région que de travailler sur les Couches Minces, en complément de la région Rhône-Alpes qui est plus axée sur les technologies Silicium avec Photowatt et l'INES. La technologie en cours de développement est une technologie de couches minces et ce type de technologie est plus adapté aux supports flexibles qui sont une spécificité que les divers acteurs poussent en région.

#### Bilan de la manifestation :

- Organisée au Centre des Congrès d'Aix-en-Provence
- 200 participants, 38% PACA, 35% France hors PACA, 27% étrangers, de 19 pays différents
- Aix-en-Provence guided tour
- Cocktail au Pavillon Vendôme
- Call for papers envoyés à 2.500 adresses mails

Comité d'Organisation	Comité Scientifique
Céline Auger, Capenergies Véronique Charrier, Nexcis Katia Mirochnitchenko, POPSud OPTITEC Sophie Clergue, UIMM Hugues Dailliez, ST Ericsson Ludovic Escoubas, IM2NP, Univ. Paul Cézanne Jean-Jacques Simon, IM2NP, Univ. Paul Cézanne Luc Jeannerot, ARCSIS Corinne Joachim, ARCSIS Jean-Louis Lazzari CNRS-CINAM Anne-Lise Maréchal, Lagoa Communication Hasnaa Etienne, IBS Gérard Stehelin, STMICROELECTRONICS	Daniel Abou-Ras, Helmholtz Zentrum Institute Jörg Ackermann, CINAM-CNRS Frédéric Chandezon, CEA Véronique Charrier, Nexcis Kasturi L. Chopra, Photovoltaic Laboratory -- Indian Institute of Technology Lili Deligianni, IBM Gilles Dennier, Konarka Technologies Ludovic Escoubas, IM2NP - Université Paul Cézanne Georges Hadziioannou, Université de Bordeaux 1 Jean-Louis Lazzari, CINAM-CNRS Daniel Lincot, IRDEP-CNRS Jean-Michel Nunzi, XLIM Pere Roca I Cabarrocas, LPICM - Ecole Polytechnique Laurent Roux, IBS Jean-Jacques Simon, IM2NP, Université Paul Cézanne Abdellilah Slaoui, INESS

Participation : 74 entreprises ou associations d'entreprises	38 laboratoires et centres de recherche
40-30, Air Liquide, Honba Scientific, Nexcis, IBM, IBS, Microworld, Umicore, Singulus Technologies, Von Ardenne, Linde Electronics, Linde Gas Asia, Sopralab, Ardeje, Semilab, Screen Solar, Kaneka, Konarka, Stangl, Faldes, Fist SA, KoolerHeadz, Solaire 2G, Advanced Industries (USA - Allemagne), AVTF, Checkup Solar, Mondragon, Centrotherm Sud Europe, Schueco, Valsolar, Leybold Optics, EPVF, Silos Technology, SCS, Rewatt, IMRA Europe SAS, Altix, Onet technologies energies, Lotus Systems, Sunpartner, Sharp Laboratoires of Europe, Zodiac International, Enthone France, Neos technologies, ST-Ericsson, EDF, CERSA-MCI, Seso, IES, IMPIKA, Soltec, M+W Group, Saint-Gobain, Mantis Deposition Ltd, Glaesum Group, Dupont de Nemours, Arcsun energies, Vegatec, 3M France, Alcatel Vacuum Technology France, Rhodia Laboratoire du Futur, COEXEL, EMS, GDF-SUEZ, Multi-contact France, Reinhardt Microtech, DKSH, Ocean Ventures, STMICROELECTRONICS, ElectroSystem SAS, Qualiflow Therm, Mecco Equipement Engineers, MCSE, LITWIN	IM2NP, CEA, CINAM-CNRS, INL, LP3, LGEP, Universités (Marseille, Montpellier, Limoges, Israël, Turquie, Algérie, Indes, Pologne, Barcelone, Angleterre), Forschungszentrum, Centre d'étude et de Recherche sur les Énergies Renouvelables, Mines ParisTech, INESS, Laboratoire Arts et Métiers, Laboratoire de Génie Électrique de Paris, Joint Resarch Center, IRDEP, IMEC, EMPA, LPICM Ecole Polytechnique, EMSE/CMP, Urtlab, Supelec, Ecole Centrale Marseille, Photovoltaic Laboratory (Indian Institute of Technology), CIRIMAT, IRLAB, IRPHE, IRFIS, CNIM, Institute of Radiophysics and Electronics

19 pays	Conférences et posters
France, Belgique (IMEC), Suisse (EMPA), Allemagne (Forschungszentrum, Stangl, Von Ardenne, IBM, Advanced Energy Institute GmbH), Inde (Université de Baroda), Autriche (Konarka), Japon (Kaneka), Italie (Institut pour l'énergie, Université de Gênes), Hongrie (Semilab), États-unis (Semilab, IBM, Advanced Energy Industries Inc), Pologne (Université de Lodz), Espagne (Université de Barcelone), Arménie (Institut de radiophysique et d'électronique), Sénégal (Université de Dakar), Singapour (Linde Gas Asia), Israël (Université de Negev), Algérie (Université de Tizi-Ouzou), Angleterre (Sharp Laboratoires of Europe), Pays-Bas.	Présentations orales 29 Posters 48 Papiers reçus 84 Meilleurs papiers publiés dans la revue SOLMAT 18 Keynote speakers Daniel LINCOT, France Reinhard CARIUS, Allemagne Kenji Yamamoto, Japon Christoph LUNGENSCHMIED, Autriche Ayodhya TIWARI, Suisse Lili Deligianni, USA

	Votre appréciation				D. Sans réponses
	A	B	C	D	
Niveau de satisfaction de la conférence	19 %	5 %			76 %
La Conférence globalement	43 %	46 %			11 %
Conférences :					
- Intérêt du sujet	46 %	46 %	5 %		3 %
- Complémentarité des présentations	43 %	41 %	14 %		3 %
- Qualité des présentations	46 %	46 %	5 %		3 %
- Timing	43 %	30 %	16 %	5 %	5 %
Posters :					
- Intérêt du sujet	41 %	51 %	8 %		
- Qualité des présentations	24 %	65 %	11 %		
Expositions :					
- Opportunités d'affaires	22 %	38 %	24 %		16 %
Organisation :					
- Accueil	78 %	19 %	3 %		
- Repas	78 %	19 %	3 %		
- Logement	46 %	16 %	3 %	3 %	32 %
- L'organisation globalement	57 %	38 %			5 %
- Échanges scientifiques entre les participants	54 %	41 %	5 %		

## PVTC 2011 : Thin film & Advanced solutions

ARCSIS, CapEnergies et OPTITEC ont alors à nouveau décidé de poursuivre l'organisation de cette manifestation en préparant la 2<sup>ème</sup> édition, appelée PVTC 2011 (Photovoltaic Technical Conference 2011), les 25, 26 et 27 mai 2011 au Centre des Congrès d'Aix en Provence

### Organisation de la manifestation :

- Organisée au Centre des Congrès d'Aix-en-Provence
- Au moins 200 participants attendus,
- Aix-en-Provence guided tour
- Cocktail au Pavillon Vendôme
- Call for papers et Invitations envoyés à 8.800 adresses mails (15% en France, 35% en Europe hors France et 50% au reste du monde),
- Call for papers et invitations relayés par SEMI Europe, SITELESC, PV TECH, C'NANO, PES.eu.com, CNRS, IPVEA.

Comité d'Organisation	Comité Scientifique
Nicolas ABGRALL, Capénergies Bernard BESNAÏNOU, Capénergies Véronique CHARRIER Ludovic ESCOUBAS, IM2NP, Univ. Paul Cézanne Hasnaa ETIENNE, IBS Luc JEANNEROT, ARCSIS Corinne JOACHIM, ARCSIS Jean-Louis LAZZARI, CNRS-CINaM Marjorie MAUNIER, OPTITEC Katia MIROCHNITCHENKO, OPTITEC Richard PETRI, Nexcis Cindy PONS, ARCSIS Jean-Jacques SIMON, IM2NP, Univ Paul Cézanne Gérard STEHELIN, STMicroelectronics	Daniel ABOU-RAS, Helmholtz Zentrum Institute, Berlin, Germany Veronica BERMUDEZ, Nexcis Frédéric CHANDEZON, CEA, Grenoble, France Véronique CHARRIER Kasturi L. CHOPRA, Photovoltaic Laboratory – Indian Institute of Technology, India Lili DELIGIANNI, Photovoltaic research manager, IBM TJ Watson research center, Lowell, USA Gilles DENNLER, Konarka Technologies, Inc, Lowell, USA Ludovic ESCOUBAS, IM2NP, Univ. Paul Cézanne, Marseille, France Georges HADZIOANNOU, Bordeaux I University, Bordeaux, France Jean-Louis LAZZARI, CINaM-CNRS, Marseille, France Daniel LINCOT, IRDEP-CNRS, Chatou, France Jean-Michel NUNZI, Canada Research Chair in Chiral Photonics, Queen's University, Kingston, Ontario, Canada Pere ROCA I CABARROCAS, LPICM – Ecole Polytechnique, Palaiseau, France Laurent ROUX, IBS, Rousset, France Jean-Jacques SIMON, IM2NP, Univ. Paul Cézanne, Marseille, France Abdelillah SLACOU, INESS, Strasbourg, France

### Keynote speakers (confirmés)

<p><b>Jean-Michel NUNZI</b> Canada Research Chair in Chiral Photonics, Queen's University (Kingston, Ontario, Canada) <i>«Dimensional effects in nanosciences promise bright future to organic solar cells»</i></p> <p><b>Kasturi CHOPRA</b> Photovoltaic Laboratory, Indian Institute of Technology (India). <i>«Thin Film Solar Cells – A status report»</i></p> <p><b>Pr. Miro ZEMAN</b> Laboratory of Photovoltaic Materials and Devices (Delft, The Netherlands) <i>«Light management in thin-film solar cells»</i></p>	<p><b>Pere ROCA I CABARROCAS</b> LPICM, Ecole Polytechnique (Palaiseau, France) <i>«Low temperature plasma processes for silicon thin film solar cells: from amorphous to crystalline»</i></p> <p><b>Dr Franck DIMROTH</b> Fraunhofer Institute for Solar Energy Systems ISE (Freiburg, Germany) <i>«III-V multi-junction solar cells and their application in concentrator photovoltaic systems»</i></p>
--	---

Le site de la conférence est en ligne [www.photovoltaic-technical-conference.com](http://www.photovoltaic-technical-conference.com).

Suite à l'envoi des mails d'appel à papiers (call for papers), le site a été consulté à partir de 65 pays (40% France, 35% Europe hors France, 25% reste du monde).

**BUDGET : Synthèse**

Participants	200
Non Payants	32
<b>Payants</b>	<b>168</b>

Membres	35%		
Early-bird	85%		
Non-membres	450€	16	7 200€
Membres	400€	9	3 600€
Non-membres early-bird	350€	93	32 550€
Membres early-bird	300€	50	15 000€
Stands	450€	10	4 500€
Dîners de gala	40€	95	3 800€
			<b>66 650€</b>

<b>Charges</b>	<b>2011</b>
Salle + traiteur	36 436€
Communication (Publicom)	14 310€
Organisation logistique	32 078€
Autres coûts d'organisation	20 875€
Soirée de Gala	4 021€
Stands	1 196€
<b>Total charges</b>	<b>108 915€</b>

<b>Produits</b>	<b>2011</b>	
Participants	58 350€	54%
Stands	4 500€	4%
Dîners de gala	3 800€	4%
Subventions		
- CR PACA	12 000€	11%
- CPA	<b>11 969€</b>	<b>11%</b>
- CG13	2 896€	3%
- PAD	5 000€	5%
- PP	1 500€	1%
Sponsors	8 000€	7%
<b>Total produits</b>	<b>108 015€</b>	

**Résultat -900€**

ARCSIS estime consacrer 1 homme.an à cette manifestation, sur un effectif de 4,5 personnes, représentant 42.000€.

DOSSIER N° <b>2011-360</b>	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° <b>109165</b>	<b>08/03/11</b>	<b>01/04/11</b>	
<b>POLE RISQUES</b>			
PRESIDENT	<b>Monsieur Joël CHENET</b>		
SIEGE	<b>CANNES LA BOCCA</b>		
OBJET STATUTAIRE	Animation du réseau autour de l'innovation, de la R & D, du développement économique avec pour thématique la gestion des risques		
OBJET DE LA DEMANDE	Le cadre d'intervention du PRIDES Risques sera décliné pour la période 2011-2013 selon 2 volets : animation et ingénierie de projets. Les actions d'animation seront regroupées en 3 catégories (mise en réseau des membres, renforcement de la visibilité et de son attractivité, contribution à la politique régionale). Pour l'ingénierie de projet, le PRIDES doit favoriser l'appropriation et la diffusion des mesures d'aides de la Région et mettre en place les outils et l'appui technique		
AUTRES PARTENAIRES	<b>EN 2010 : UE = 120 000 ; ETAT = 200 000 ; CR PACA = 120 000 ; CG 13 = 15 000,</b>		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL	<b>659 000 € (FG)</b>	MONTANT DEMANDE	<b>15 000 € (FG)</b>
MONTANT PROPOSE	<b>15 000 €* </b>	TAUX DE COUVERTURE	<b>2,28%</b>
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	<b>15 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2010	<b>2,08%</b>
OBSERVATIONS	<p>Le Pôle Risques organise cette année la 10ème édition du Forum Envirorisk les 5 et 6 octobre 2010 à l'Europôle de l'Arbois. Cette manifestation sera l'occasion d'une rencontre entre élus, institutionnels et professionnels publics et privés dans une optique d'approfondissement de problématiques techniques et humaines liées aux risques naturels, technologiques et sanitaires.</p> <p>La Commission du développement économique ayant donné un avis favorable pour le versement d'une subvention de 10 000 € pour le fonctionnement général, il est proposé au bureau de porter cette aide à 15 000 € pour prendre en compte la prise en charge de l'organisation du forum Envirorisk.</p>		
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)</b>			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX			
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS			
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE			
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE			
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES			



**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2011
Lieu(x) de réalisation	Régions DARA et L.R
Contenus et objectifs de l'action	cf plan d'action
Public(s) ciblé(s)	"
Nombre de participants / exposants	"
Nombre de spectateurs / visiteurs	"
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€) /
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : .....€) /

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

cf PS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	10 000	<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	100 000
<b>Services extérieurs</b>	101 100		
Locations			
Entretien		<b>Subventions demandées :</b>	559 000
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>	89 000	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions		CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Charges de personnel</b>	450 500		
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>659 000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>659 000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
	300 000

**Signature du Président**

Fait à Aix-en-Provence le 21 / 12 / 2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

José CHENET

**POLE RISQUES**

Europôle de l'Arbois

Bât. Laennec - Av. L. Philibert

13857 Aix-en-Provence Cedex 3

Tél: 04 42 12 30 50 - Fax: 04 42 12 43 75

Sirat: 487 954 885 00017 - APE: 9499Z 6

**PLAN DE FINANCEMENT ENVIRORISK 2011**  
(Budget prévisionnel)

Charges directes	quantité	montant	charges H.T	charges TTC
LOCATION SITE			0,00	0,00
EQUIPEMENT DES STANDS (avec cablage) et signalétique stand?			8 000,00	9 688,00
Quota part assurance RC Organisateur			1 000,00	1 198,00
Installation Chapiteau			12 000,00	14 362,00
nettoyage site			360,00	418,90
navettes gare/arbois			1 600,00	1 794,00
<b>Sous total</b>			<b>22 650,00</b>	<b>27 328,60</b>
<b>Prestations techniques</b>				
technicien + audio/video			1 200,00	1 435,20
location PC			600,00	698,00
notesses			975,00	1 168,10
Fourniture diverses porte badges			300,00	358,00
Signalétique			1 600,00	1 794,00
papeterie spécifique pour badges et confirmation			600,00	698,00
Traduction			600,00	698,00
<b>Sous total</b>			<b>5 475,00</b>	<b>5 548,30</b>
<b>communication/marketing</b>				
CATALOGUE/Guide Participants			900,00	1 078,40
impression cartes postales			260,00	299,00
impression programmes			6 500,00	6 578,00
transport programmes			230,00	275,08
livraison programmes partenaires			700,00	837,20
roulage programmes			2 000,00	2 392,00
affranchissement programmes			5 400,00	6 468,40
stockage palette sacs			0,00	0,00
sacs accueil			780,00	932,88
tshirts pour étudiants			260,00	299,00
Opération fax- mailing			900,00	1 078,40
publicité bannière pro-environnement.com			9 000,00	10 794,00
publicité pro-environnement newsletter			2 000,00	2 392,00
Publicité une page Vertitude			2 300,00	2 858,44
publicité 1 page quadri dans GSE Management			5 800,00	6 897,60
publicité 1 page dans 7 N° de E&T			16 400,00	18 418,40
google adwords			1 660,00	1 794,00
Conception mise à jour du site - traitement des restitutions			17 000,00	20 392,00
<b>Sous total</b>			<b>69 800,00</b>	<b>83 480,80</b>
<b>mission/reception</b>				
repas midi 2 J			11 000,00	13 158,00
prestation pauses café			1 600,00	1 198,00
fourniture cocktail			1 000,00	1 198,00
CHAMPAGNE			600,00	698,00
diverses fournitures			200,00	239,20
CHAMBRES D'HOTEL			600,00	698,00
transport equipe DPE (phase préparatoire et réalisation)			2 500,00	2 990,00
REMBOURSEMENT TRANSPORT intervenants			4 000,00	4 784,00
Mission reception DPE			2 500,00	2 990,00
<b>Sous total</b>			<b>28 600,00</b>	<b>33 198,60</b>

charges de personnel (dont ch patronales et congés payés)	nombre d'heures	tx horaire		charges TTC
rémunération F. Chateauvieux sur 2008 et 2009 (direction)	430	49		21 070,00
rémunération Chantal Dumont (gestion des Inscrits et relances)	720	24		17 280,00
rémunération chef de Projet : véronique durand	960	30		28 800,00
rémunération Carole Daugreilh (conception programme)	140	23		3 220,00
rémunération Bruno Morgeat (journaliste)	60	35		3 160,00
rémunération Carole Girard (comptabilité et gestion administrative)	410	28		11 480,00
rémunération du commercial (3 mois à 1500 e de fixe + 0% du CA + 40% de charges)				14 300,00
stages				2 500,00
<b>Total charges de personnel</b>			<b>total Personnel</b>	<b>101 800,00</b>

<b>BUDGET GLOBAL DE CHARGES ENVIRORISK 2011</b>	<b>223 426,00</b>	<b>247 263,60</b>
---	-------------------	-------------------

Produits	Produits H.T
<b>Produit Envirorisk</b>	
Subvention Région PACA	15 000,00
Subvention ADEME	15 000,00
Subvention CPA	10 000,00
Subvention San Ouest	5 000,00
Subvention CG 13	10 000,00
Subvention Agende de l'Eau	5 000,00
Sponsors	20 000,00
Partenaires matières	78 000,00
prestation Europote Arbois	18 600,00
Prestation Pôle Risques	20 000,00
Prestation Provence promotion	3 000,00
Entrées atollers	25 925,00

DOSSIER N°	2011-000	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	000082	8 mars 2011	1 avril 2011	
<b>ASSOCIATION DES ENTREPRISES DU POLE D'ACTIVITES D'AIX EN PROVENCE</b>				
PRESIDENT	<b>Monsieur Jean-Marie GORSE</b>			
SIEGE	<b>AIX EN PROVENCE CEDEX 3</b>			
OBJET STATUTAIRE	L'association a en charge la sécurité et l'animation de la zone ; elle participe à la valorisation du site ; elle assure la représentation et la défense des intérêts communs de ses adhérents ainsi que la gestion et la promotion des services collectifs.			
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Consolider les actions d'animation, de communication et des services apportés aux entreprises du pôle d'activités d'Aix :</p> <p>Kiosque d'accueil et d'information,</p> <p>Communication du Pôle d'Activités d'Aix en Provence (journal "Pôles Actu" parait 3 fois/an et est diffusé aux chefs d'entreprises et aux élus locaux) site internet <a href="http://www.entreprises-aix.com">www.entreprises-aix.com</a>,</p> <p>Animation du Pôle (Les Matinales, les déjeuners débats, les 18-20 h, manifestations évènementielles)</p> <p>Contribuer à la sécurisation de la zone</p>			
AUTRES PARTENAIRES	<b>CG 13 = 4 000 €</b>			
<b>DONNEES FINANCIERES</b>				
BUDGET PREVISIONNEL	<b>741 700 €</b>	MONTANT DEMANDE	<b>111 000 €</b>	
MONTANT PROPOSE		TAUX DE COUVERTURE		
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	<b>121 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2010		
OBSERVATIONS				
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)</b>				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				<b>Oui</b>
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				<b>Oui</b>
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				<b>Oui</b>
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				<b>Oui</b>
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				<b>Oui</b>
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES				<b>Oui</b>
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION				<b>Oui</b>

**DEMANDE DE SUBVENTION 2011**

**BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2011**

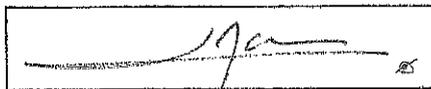
Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
		13 595	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
<del>OPERATISATION + SECURITE</del>	259 800	Marchandises Appel de charges	490 000
Achats non stockés de matières et fournitures	3 500	Prestations	45 105
Fournitures non stockables (eau, énergie)	4 400	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	4 000	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	4 500	Etat (à détailler)	
		.....	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
		.....	
61 - Services extérieurs		Département (s)	4 000
		.....	
Sous-traitance générale	1 000	Commune (s)	
		.....	
Locations mobilières et immobilières	13 500	Communauté du Pays d'Aix (Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	111 000
Entretien et réparation	66 000	Organismes sociaux (à détailler)	
		.....	
Assurances	5 000	Fonds Européens	
Documentation	2 000	CNASEA (emplois aidés)	
Divers		Autres (à détailler)	
		.....	
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	18 500	Cotisations	
Publicité, publications	78 800	Autres (à détailler) Locations	78 000
Déplacements, missions et réceptions	10 000		
Frais postaux et de télécommunication	13 000	76 - Produits financiers	
Services bancaires		77 - Produits exceptionnels	
Divers		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	2 000		
Autres impôts et taxes	4 500		
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	139 500		
Charges sociales	53 000		
Autres charges de personnel	4 000		
65 - Autres charges de gestion courante	66 500		
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions	40 800		
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>761 700</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>761 700</b>

**IMPORTANT :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

**Signature du Président**

Fait à Aix en Provence le 16 / 12 / 2010  
Signature du Président



Association des Entreprises  
d'Aix en Provence  
Mercurie A - 565 rue Berthelot  
13851 Aix en Provence cedex 3  
Tél : 04 42 24 40 26 Fax : 04 42 38 77 68

Ce Budget Prévisionnel 2011 non encore approuvé en AG est susceptible d'être modifié

DOSSIER N° <b>2011-363-363</b>	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° <b>110480</b>	<b>08/03/11</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2011</b>	
<b>ASSOCIATION DES USAGERS DU PLATEAU ECONOMIQUE DE LA PILE DE SAINT-CANNAT</b>			
PRESIDENT	<b>Monsieur Ivan PION-GOUREAU</b>		
SIEGE	<b>SAINT CANNAT</b>		
OBJET STATUTAIRE	L'association a pour but de promouvoir les activités économiques de la zone d'activités par le biais d'informations, d'animations et de réunions.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association en liaison permanente avec les acteurs économiques et les élus œuvre à la diffusion immédiate des informations : offres et demandes d'emplois, actualités juridiques et économiques, newsletter bimestrielle, réunions thématiques, forum inter-entreprises...</p> <p>En 2011, l'association poursuivra ses actions. Elle envisage également l'étude d'impact pour l'installation de nouveaux panneaux signalétiques sur la RN7 aux abords de la zone . Un projet de mise à disposition d'un défibrillateur est également à l'étude.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	<b>EN 2010 : MAIRIE DE SAINT-CANNAT = 1 000 €</b>		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL	<b>18 200 €</b>	MONTANT DEMANDE	<b>7 500 €</b>
MONTANT PROPOSE	<b>4 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE	<b>21,98%</b>
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	<b>4 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2010	<b>31,01%</b>
OBSERVATIONS			
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)</b>			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<b>Oui</b>		
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	<b>Oui</b>		
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	<b>Oui</b>		
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	<b>Oui</b>		
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	<b>Oui</b>		
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	<b>Oui</b>		
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	<b>Oui</b>		

**DEMANDE DE SUBVENTION 2011**

**BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION**

Ne pas indiquer les centimes d'euros

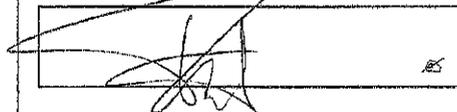
DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services</b>	
Achats de spectacles, expositions	3660	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
Fournitures administratives	100	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	2000
<b>61 - Services extérieurs</b>		Département (s)	2500
Sous-traitance générale	1800	Commune (s)	3000
Locations mobilières et immobilières		Communauté du Pays d'Aix (Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	7500
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	320	Fonds Européens	
Documentation		CNASEA (emplois aidés)	
Divers	10	Autres (à détailler)	
<b>62 - Autres Services extérieurs</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Cotisations	3200
Publicité, publications	1000	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	3500	<b>76 - Produits financiers</b>	
Frais postaux et de télécommunication	250	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
Services bancaires	10	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	
Divers	350		
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
<b>64 - Charges de personnel</b>			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel	7200		
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>			
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>18200</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>18200</b>

**IMPORTANT :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

**Signature du Président**

Fait à St Cannat le 24/12/10

Signature du Président



Cachet de l'Association

**A.P.A.E.P.**  
ASSOCIATION DES USAGERS  
Plateau d'Activité Economique St Cannat  
13760 SAINT-CANNAT  
Tél. +33 660 08 64 95

DOSSIER N° 2011-227-227	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 6164	08/03/11	1er avril 11	
<b>ASSOCIATION DU POLE D'ACTIVITES D'EGUILLES</b>			
PRESIDENT	<b>Monsieur Michel HONORAT</b>		
SIEGE	<b>EGUILLES</b>		
OBJET STATUTAIRE	Promotion et développement du pôle d'activités d'Eguilles		
OBJET DE LA DEMANDE	L'association APAE conduit tous les ans des actions destinées à dynamiser le pôle d'activités : réunions thématiques trimestrielles avec la CCIMP et l'UPE 13, mise à jours des panneaux de signalisation, construction d'un abribus, élaboration d'un forum Interentreprise avec le pôle de Saint-Cannat (intégration d'un pôle emploi), Fête du Pôle en juin 2011.		
AUTRES PARTENAIRES	<b>EN 2010 : COMMUNE D'EGUILLES = 1 000 €</b>		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL	<b>14 800 €</b>	MONTANT DEMANDE	<b>6 000 €</b>
MONTANT PROPOSE	<b>6 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE	<b>40,54%</b>
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	<b>3 000,00</b>	TAUX DE COUVERTURE 2010	<b>15,00%</b>
OBSERVATIONS			
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)</b>			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<b>Oui</b>		
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	<b>Oui</b>		
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	<b>Oui</b>		
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	<b>Oui</b>		
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	<b>Oui</b>		
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	<b>Oui</b>		
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	<b>Oui</b>		

**DEMANDE DE SUBVENTION 2011**

**BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION**

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services</b>	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	50	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
Fournitures administratives	550	Etat (à détailler)	
		.....	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
		.....	
<b>61 - Services extérieurs</b>		Département (s)	
		.....	
Sous-traitance générale		Commune (s)	
		.....	
Locations mobilières et immobilières	574	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	1000
		(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	6000
Entretien et réparation	200	Organismes sociaux (à détailler)	
		.....	
Assurances	750	Fonds Européens	
Documentation		CNASEA (emplois aidés)	
Divers		Autres (à détailler)	
		.....	
<b>62 - Autres Services extérieurs</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1076	Cotisations	7800
Publicité, publications	800	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	2000		
Frais postaux et de télécommunication	600	<b>76 - Produits financiers</b>	
Services bancaires	100	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
Divers	500	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
<b>64 - Charges de personnel</b>			
Salaires bruts	7600		
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>			
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>14 800</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>14 800</b>

**IMPORTANT :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

**Signature du Président**

Fait à Eguilles le 15/12/2010

Signature du Président



Cachet de l'Association

**A.P.A.E.**  
 Association du Pôle Activités d'Eguilles  
 360 Rue Obsidienne  
 13510 EGUILLES

Tél 04 42 92 36 57 Fax 04 42 92 34 02 5

DOSSIER N°	<b>2011-320</b>	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	<b>114004</b>	<b>08/03/11</b>	<b>01/04/11</b>	
<b>ASSOCIATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LAMBESC</b>				
PRESIDENT	<b>Monsieur Philippe RAZEYRE</b>			
SIEGE	<b>LAMBESC</b>			
OBJET STATUTAIRE	<b>Accueillir, informer, coordonner les entreprises de la zone. Mutualiser les moyens disponibles (panneaux, salles, formations ...)</b>			
OBJET DE LA DEMANDE	<b>L'association a pour but de fédérer et de représenter les entreprises de la zone d'activités de Lambesc. La subvention sollicitée permettrait de poursuivre les actions entreprises ultérieurement (réunions d'informations...) mais également l'embauche d'une secrétaire permanente au sein de l'association, la mise en place d'un défibrillateur ainsi que la formation des premiers secours pour les adhérents, et la formation des usagers de la ZA à l'éco-conduite et à la prévention "risque-accident"</b>			
AUTRES PARTENAIRES	<b>2010 : COMMUNE DE LAMBESC = 3 000 €</b>			
<b>DONNEES FINANCIERES</b>				
BUDGET PREVISIONNEL	<b>5 100 €</b>	MONTANT DEMANDE	<b>3 000 €</b>	
MONTANT PROPOSE	<b>3 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE	<b>58,82%</b>	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	<b>3 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2010	<b>15,79%</b>	
OBSERVATIONS	<b>Attention : montant de la trésorerie = 10 333 €. Le budget réalisé 2010 est de 16 884 euros alors que la subvention avait été votée pour un budget prévisionnel de 19 000 € ; si on applique le taux de couverture voté, la subvention aurait dû s'élever à 2666 euros.</b>			
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)</b>				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				<b>Oui</b>
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				<b>Oui</b>
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				<b>Oui</b>
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				<b>Oui</b>
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LU EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				<b>Oui</b>
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES				<b>Oui</b>
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION				<b>Oui</b>

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	AVRIL 2011	
Lieu(x) de réalisation	LAMBESC	
Contenus et objectifs de l'action	FORMER AUX 1 <sup>ERS</sup> SECOURS	
Public(s) ciblé(s)	CHEFS D'ENTREPRISE	
Nombre de participants / exposants	30	
Nombre de spectateurs / visiteurs	-	
Durée de l'action	6 JOURS	
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	(montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	(montant de l'inscription : 20...€)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011**

**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**

Ne pas indiquer les centimes d'euros

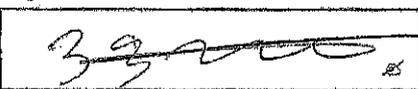
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>			
Locations			
Entretien		<b>Subventions demandées :</b>	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	500
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions		CNASEA (emplois aidés)	
Formation 1 <sup>er</sup> secours 2100	2100	Autres recettes attendues (à détailler)	
		INSCRIPTIONS (20 x 30p)	600
<b>Charges de personnel</b>			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
<b>Autres frais généraux</b>			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>2100</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>2100</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

**Signature du Président**

Fait à Lambesc le 29/12/2010

Signature du Président



Cachet de l'Association

**Association AZALEE**  
2 AV Fernand Julien  
13410 Lambesc  
SIREN 512 992 080

www.zalambesc.com

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	JUN 2011	
Lieu(x) de réalisation	LAMBESC	
Contenus et objectifs de l'action	former les conducteurs à conduite économique - Chef d'entreprise	
Public(s) ciblé(s)		
Nombre de participants / exposants	30	
Nombre de spectateurs / visiteurs	-	
Durée de l'action	2 JOURS	
Entrées payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	(montant de l'entrée 100€)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	(montant de l'inscription : ... 50.€)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011**

**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>			
Locations			
Entretien		<b>Subventions demandées :</b>	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	1500
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions		CNASEA (emplois aidés)	
formation Conduite Eco	3000	Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Charges de personnel</b>		Inscriptions (50€ x 30p)	1500
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
<b>Autres frais généraux</b>			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>3000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>3000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

**Signature du Président**

Fait à Lambesc le 22/12/2010

Signature du Président



Cachet de l'Association AZALEE

Association AZALEE  
2 Av Fernand Julien  
13410 Lambesc  
SIREN 517 392 080

www.zalambesc.com

6  
2/2

# CONVENTIONS

**CONVENTION N° 2011/02**  
**Direction du Développement Economique**

**Programme de subvention aux associations à caractère économique**

**Entre**

La **Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix** (CPA), Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40868 – 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Représentée par son Président en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI ou son représentant, dûment habilité à signer les présentes par délibération N° [REDACTED] du Bureau Communautaire du [REDACTED]

D'une part,

**Et**

L'Association dénommée **PAYS D'AIX INITIATIVES**, déclarée à la Préfecture de MARSEILLE sous le n° 0131000366 Représentée par son Président Monsieur Frédéric REGIS

D'autre part,

- VU** *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- VU** *l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,*
- VU** *le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,*
- VU** *la délibération n° 2003-A312 du Conseil Communautaire réuni le 12 décembre 2003 mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subvention,*
- VU** *l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n°2000-321,*
- VU** *la délibération n°2010-A099 du Conseil de Communauté réuni le 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,*
- VU** *la délibération n° [REDACTED] du Bureau Communautaire du [REDACTED] relative à la politique de subvention en faveur des associations et organismes à caractère économique,*
- VU** *la demande de l'association,*

Page 1 sur 5

## Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subvention mise en place par la CPA en faveur des acteurs associatifs qui contribuent au développement économique de son territoire.

## Article 1. Objet de l'Association

## Article 2. Objet de la Convention

La présente convention a pour objet d'établir un cadre contractuel entre la CPA et **PAYS D'AIX INITIATIVES** et de fixer les obligations respectives des deux parties.

La CPA s'engage à soutenir financièrement **PAYS D'AIX INITIATIVES** pour la réalisation des projets dont cette dernière a pris l'initiative.

Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention qui viendra abonder le budget prévisionnel des rencontres programmées pour l'année 2011.

En contrepartie, **PAYS D'AIX INITIATIVES** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces rencontres.

## Article 3. Durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature ou au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice au titre duquel la subvention est accordée et expirera dans tous les cas au plus tard au 31 décembre de l'exercice, soit un terme au 31 décembre 2011.

## Article 4. Objet de la subvention

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engage à soutenir financièrement **PAYS D'AIX INITIATIVES** pour la réalisation des projets dont cette dernière a pris l'initiative.

Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention qui viendra abonder le budget prévisionnel des actions programmées pour l'année 2011.

En contrepartie, **PAYS D'AIX INITIATIVES** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces rencontres.

## Article 5. Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de 80 000 euros a été attribuée à **PAYS D'AIX INITIATIVES** pour l'année 2011, par délibération du Bureau communautaire du

## Article 6. Modalités de versement de la subvention

En application de la délibération 2003-A312 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2003, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

*Le règlement s'effectue en deux versements :*

- Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total (€) sera versé à l'association à la date de signature de la convention
- Le règlement du solde interviendra sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :
  - 1/ pour les subventions de fonctionnement global :
    - un courrier d'appel de versement du solde,
    - le rapport d'activités intermédiaire arrêté à la date de la demande,
    - les états comptables (compte de résultat détaillé, bilan détaillé et annexes) du dernier exercice publié, signés par le président et le trésorier et le rapport du commissaire au compte s'il y a lieu.
  - 2/ pour les subventions au titre d'une action ou d'une manifestation :
    - mêmes documents plus le compte-rendu financier de l'action ou de la manifestation
  - 3/ pour les subventions d'investissement :
    - mêmes documents plus les factures acquittées et/ou pro forma des équipements financés.

L'association ne peut se prévaloir d'un volume de dépenses plus important que prévu au budget prévisionnel pour demander à la CPA de réévaluer le montant de la subvention.

Si la subvention n'a pu être justifiée, soit dans sa totalité, soit partiellement en raison d'une impossibilité de réaliser les actions prévues ou d'une diminution du volume des charges, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses justifiées.

### **Article 7. Domiciliation des paiements**

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix seront effectués au compte ouvert à la CREDIT MUTUEL, agence AIX CHAPELIERS, sous le n° 00032395601

### **Article 8. Conditions d'utilisation**

#### **8.1. Obligations de suivi.**

L'association signataire s'engage à :

- ⇒ fournir à la Communauté du Pays d'Aix sur simple demande, un rapport sur les activités subventionnées, les supports de communication et extraits de presse, un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention, les comptes du dernier exercice clôturé, tout document susceptible de justifier le bien fondé de l'aide dont elle a bénéficié,
- ⇒ lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une opération déterminée : produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention,

Page 3 sur 5

- ⇒ nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant lorsque le montant de la subvention reçue de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités locales excède un montant annuel de 153 000 €,
- ⇒ accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,
- ⇒ ne pas redistribuer, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres,
- ⇒ reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

## 8.2. Affichage

L'Association s'engage à :

- ⇒ apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix de préférence en bas à droite, sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 4 de la présente convention, selon les prescriptions de la charte graphique de la CPA (Direction de la Communication et Relations Publiques, tél. : 04.42.93.85.54).
- ⇒ faire valoir la participation de la CPA dans l'ensemble de sa production de communication.
- ⇒ Toute demande d'intervention écrite de la Communauté du Pays d'Aix émanant de l'association doit être faite au minimum quinze jours à l'avance.

## Article 9. Responsabilité

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra, à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la CPA

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'Association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

## Article 10. Résiliation de la Convention

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 2, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux articles 6 et 7, la CPA se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le montant de la subvention restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.



AIX-EN-PROVENCE \* BEAURECUEIL \* BOUC-BEL-AIR \* CABRIES \* CHATEAUNEUF-LE-ROUGE \* COUDOUX \* EGUILLES  
FUVEAU \* JOUQUES \* LAMBESC \* MEYRARGUES \* MEYREUIL \* MIMET \* LES PENNES MIRABEAU \* PERTUIS \* PEYNIER  
PEYROLLES-EN-PROVENCE \* LE PUY-SAINTE-REPARADE \* PUYLOUBIER \* ROGNES \* LA ROQUE D'ANTHERON \* ROUSSET  
SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON \* SAINT-CANNAT \* SAINT-ESTEVE-JANSON \* SAINT-MARC-JAUMEGARDE \* SAINT-PAUL-LEZ-  
DURANCE \* SIMIANE COLLONGUE \* LE THOLONET \* TRETS \* VAUVENARGUES \* VENELLES \* VENTABREN \* VITROLLES

L'association qui souhaite cesser ses activités, abandonner son projet ou modifier son objet tel que défini à l'article 1<sup>er</sup>, doit demander la résiliation de la convention.

Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention ou son exécution, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de MARSEILLE territorialement compétent.

Fait à Aix en Provence, le.....

En 3 exemplaires originaux

<p>Pour la Communauté du Pays d'Aix, Le Président ou son représentant en vertu de la délibération n° .....</p>	<p>Pour l'Association Le Président</p>
--	--

Page 5 sur 5

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX-EN-PROVENCE  
HOTEL DE BOADES - 8 PLACE JEANNE D'ARC - CS 40868 - 13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1  
TEL. 04 42 93 85 85 - FAX : 04 42 93 85 86 - SIRET : 241 300 276 000 29 - N° DE TVA : FR 2524130027600029  
<http://www.agglo-paysd Aix.fr> - e.mail : [administration@agglo-paysd Aix.fr](mailto:administration@agglo-paysd Aix.fr)

**CONVENTION N° 2011/03**  
**Direction du Développement Economique**

**Programme de subvention aux associations à caractère économique**

**Entre**

La **Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix** (CPA), Hôtel de Boadès, 8 Place  
Jeanne d'Arc, CS 40868 – 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Représentée par son Président en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI ou son  
représentant, dûment habilité à signer les présentes par délibération N° [REDACTED] du  
Bureau Communautaire du [REDACTED]

D'une part,

**Et**

L'Association dénommée **CAPENERGIES** déclarée à la Préfecture de Marseille sous le n°  
W131001690

Représentée par son Président Monsieur Serge DURAND

D'autre part,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,
- VU** la délibération n° 2003-A312 du Conseil Communautaire réuni le 12 décembre 2003 mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subvention,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n°2000-321,
- VU** la délibération n°2010-A099 du Conseil de Communauté réuni le 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,
- VU** la délibération n° 2010- [REDACTED] du Bureau Communautaire [REDACTED] relative à la politique de subvention en faveur des associations et organismes à caractère économique,
- VU** la demande de l'association,

Page 1 sur 5

## Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subvention mise en place par la CPA en faveur des acteurs associatifs qui contribuent au développement économique de son territoire.

## Article 1. Objet de l'Association

## Article 2. Objet de la Convention

La présente convention a pour objet d'établir un cadre contractuel entre la CPA et **CAPENERGIES** et de fixer les obligations respectives des deux parties.

La CPA s'engage à soutenir financièrement **CAPENERGIES** pour la réalisation des projets dont cette dernière a pris l'initiative.

Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention qui viendra abonder le budget prévisionnel des rencontres programmées pour l'année 2011

En contrepartie, **CAPENERGIES** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces rencontres

## Article 3. Durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature ou au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice au titre duquel la subvention est accordée et expirera dans tous les cas au plus tard au 31 décembre de l'exercice, soit un terme au 31 décembre 2011.

## Article 4. Objet de la subvention

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engage à soutenir financièrement **CAPENERGIES** pour la réalisation des projets dont cette dernière a pris l'initiative.

Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention qui viendra abonder le budget prévisionnel des rencontres programmées pour l'année 2011.

En contrepartie, **CAPENERGIES** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces rencontres.

## Article 5. Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de 60 000 euros a été attribuée à **CAPENERGIES** pour l'année 2011, par délibération du Bureau communautaire du [REDACTED]

## Article 6. Modalités de versement de la subvention

En application de la délibération 2003-A312 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2003, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

*Le règlement s'effectue en deux versements :*

- Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total (€) sera versé à l'association à la date de signature de la convention
- Le règlement du solde interviendra sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :
  - 1/ pour les subventions de fonctionnement global :
    - un courrier d'appel de versement du solde,
    - le rapport d'activités intermédiaire arrêté à la date de la demande,
    - les états comptables (compte de résultat détaillé, bilan détaillé et annexes) du dernier exercice publié, signés par le président et le trésorier et le rapport du commissaire au compte s'il y a lieu.
  - 2/ pour les subventions au titre d'une action ou d'une manifestation :
    - mêmes documents plus le compte-rendu financier de l'action ou de la manifestation
  - 3/ pour les subventions d'investissement :
    - mêmes documents plus les factures acquittées et/ou pro forma des équipements financés.

L'association ne peut se prévaloir d'un volume de dépenses plus important que prévu au budget prévisionnel pour demander à la CPA de réévaluer le montant de la subvention.

Si la subvention n'a pu être justifiée, soit dans sa totalité, soit partiellement en raison d'une impossibilité de réaliser les actions prévues ou d'une diminution du volume des charges, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses justifiées.

## **Article 7. Domiciliation des paiements**

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix seront effectués au compte ouvert à la BNP PARIBAS AIX-EN-PROVENCE, sous le n° 00010304420.

## **Article 8. Conditions d'utilisation**

### **8.1. Obligations de suivi.**

L'association signataire s'engage à :

- ⇒ fournir à la Communauté du Pays d'Aix sur simple demande, un rapport sur les activités subventionnées, les supports de communication et extraits de presse, un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention, les comptes du dernier exercice clôturé, tout document susceptible de justifier le bien fondé de l'aide dont elle a bénéficié,
- ⇒ lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une opération déterminée : produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention,

Page 3 sur 5

- ⇒ nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant lorsque le montant de la subvention reçue de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités locales excède un montant annuel de 153 000 €,
- ⇒ accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,
- ⇒ ne pas redistribuer, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres,
- ⇒ reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

## 8.2. Affichage

L'Association s'engage à :

- ⇒ apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix de préférence en bas à droite, sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 4 de la présente convention, selon les prescriptions de la charte graphique de la CPA (Direction de la Communication et Relations Publiques, tél. : 04.42.93.85.54).
- ⇒ faire valoir la participation de la CPA dans l'ensemble de sa production de communication.
- ⇒ Toute demande d'intervention écrite de la Communauté du Pays d'Aix émanant de l'association doit être faite au minimum quinze jours à l'avance.

## Article 9. Responsabilité

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra, à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la CPA

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'Association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

## Article 10. Résiliation de la Convention

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 2, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux articles 6 et 7, la CPA se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le montant de la subvention restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.

L'association qui souhaite cesser ses activités, abandonner son projet ou modifier son objet tel que défini à l'article 1<sup>er</sup>, doit demander la résiliation de la convention.

Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention ou son exécution, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de MARSEILLE territorialement compétent.

Fait à Aix en Provence, le.....

En 3 exemplaires originaux

<p>Pour la Communauté du Pays d'Aix, Le Président ou son représentant en vertu de la délibération n° .....</p>	<p>Pour l'Association Le Président</p>
--	--

**CONVENTION N° 2011/04**  
**Direction du Développement Economique**

**Programme de subvention aux associations à caractère économique**

**Entre**

La **Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix** (CPA), Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40868 – 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Représentée par son Président en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI ou son représentant, dûment habilité à signer les présentes par délibération N° ..... du Bureau Communautaire du .....

D'une part,

**Et**

L'Association dénommée **Pôle SCS** déclarée à la Préfecture de Nice sous le n° W061000022, représentée par son Président Jean-Claude NATAF

d'autre part,

- VU* le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU* l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU* le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,
- VU* la délibération n° 2003-A312 du Conseil Communautaire réuni le 12 décembre 2003 mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subvention,
- VU* l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n°2000-321,
- VU* la délibération n°2010-A099 du Conseil de Communauté réuni le 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,
- VU* la délibération n° 2010-..... du Bureau Communautaire du ..... relative à la politique de subvention en faveur des associations et organismes à caractère économique,
- VU* la demande de l'association,

## Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subvention mise en place par la CPA en faveur des acteurs associatifs qui contribuent au développement économique de son territoire.

## Article 1. Objet de l'Association

## Article 2. Objet de la Convention

La présente convention a pour objet d'établir un cadre contractuel entre la CPA et **Pôle SCS** et de fixer les obligations respectives des deux parties.

La CPA s'engage à soutenir financièrement **Pôle SCS** pour la réalisation des projets dont cette dernière a pris l'initiative.

Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention qui viendra abonder le budget prévisionnel des rencontres programmées pour l'année 2011

En contrepartie, **Pôle SCS** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces rencontres

## Article 3. Durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature ou au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice au titre duquel la subvention est accordée et expirera dans tous les cas au plus tard au 31 décembre de l'exercice, soit un terme au 31 décembre 2011.

## Article 4. Objet de la subvention

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engage à soutenir financièrement **Pôle SCS** pour la réalisation des projets dont cette dernière a pris l'initiative.

Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention qui viendra abonder le budget prévisionnel des rencontres programmées pour l'année 2011.

En contrepartie, **Pôle SCS** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces rencontres.

## Article 5. Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de 45 000 euros a été attribuée à **Pôle SCS** pour l'année 2011, par délibération du Bureau communautaire du [REDACTED]

## Article 6. Modalités de versement de la subvention

En application de la délibération 2003-A312 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2003, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

*Le règlement s'effectue en deux versements :*

- Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total (€) sera versé à l'association à la date de signature de la convention
- Le règlement du solde interviendra sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :
  - 1/ pour les subventions de fonctionnement global :
    - un courrier d'appel de versement du solde,
    - le rapport d'activités intermédiaire arrêté à la date de la demande,
    - les états comptables (compte de résultat détaillé, bilan détaillé et annexes) du dernier exercice publié, signés par le président et le trésorier et le rapport du commissaire au compte s'il y a lieu.
  - 2/ pour les subventions au titre d'une action ou d'une manifestation :
    - mêmes documents plus le compte-rendu financier de l'action ou de la manifestation
  - 3/ pour les subventions d'investissement :
    - mêmes documents plus les factures acquittées et/ou pro forma des équipements financés.

L'association ne peut se prévaloir d'un volume de dépenses plus important que prévu au budget prévisionnel pour demander à la CPA de réévaluer le montant de la subvention.

Si la subvention n'a pu être justifiée, soit dans sa totalité, soit partiellement en raison d'une impossibilité de réaliser les actions prévues ou d'une diminution du volume des charges, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses justifiées.

## **Article 7. Domiciliation des paiements**

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix seront effectués au compte ouvert à la CREDIT COOPERATIF, sous le n° 21028356304.

## **Article 8. Conditions d'utilisation**

### **8.1. Obligations de suivi.**

L'association signataire s'engage à :

- ⇒ fournir à la Communauté du Pays d'Aix sur simple demande, un rapport sur les activités subventionnées, les supports de communication et extraits de presse, un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention, les comptes du dernier exercice clôturé, tout document susceptible de justifier le bien fondé de l'aide dont elle a bénéficié,
- ⇒ lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une opération déterminée : produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention,

Page 3 sur 5

- ⇒ nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant lorsque le montant de la subvention reçue de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités locales excède un montant annuel de 153 000 €,
- ⇒ accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,
- ⇒ ne pas redistribuer, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres,
- ⇒ reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

## 8.2. Affichage

L'Association s'engage à :

- ⇒ apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix de préférence en bas à droite, sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 4 de la présente convention, selon les prescriptions de la charte graphique de la CPA (Direction de la Communication et Relations Publiques, tél. : 04.42.93.85.54).
- ⇒ faire valoir la participation de la CPA dans l'ensemble de sa production de communication.
- ⇒ Toute demande d'intervention écrite de la Communauté du Pays d'Aix émanant de l'association doit être faite au minimum quinze jours à l'avance.

## Article 9. Responsabilité

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra, à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la CPA

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'Association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

## Article 10. Résiliation de la Convention

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 2, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux articles 6 et 7, la CPA se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le montant de la subvention restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.

Page 4 sur 5

L'association qui souhaite cesser ses activités, abandonner son projet ou modifier son objet tel que défini à l'article 1<sup>er</sup>, doit demander la résiliation de la convention.

Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention ou son exécution, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de MARSEILLE territorialement compétent.

Fait à Aix en Provence, le.....

En 3 exemplaires originaux

<p>Pour la Communauté du Pays d'Aix, Le Président ou son représentant en vertu de la délibération n° .....</p>	<p>Pour l'Association Le Président</p>
--	--

**CONVENTION N° 2011/05**  
**Direction du Développement Economique**

**Programme de subvention aux associations à caractère économique**

**Entre**

La **Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix** (CPA), Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40868 – 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Représentée par son Président en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI ou son représentant, dûment habilité à signer les présentes par délibération N° ..... du Bureau Communautaire du .....

D'une part,

**Et**

**L'Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence (AEPAAP)**, Mercure A, 565 rue Berthelot – 13851 Aix-en-Provence cedex 3, déclarée à la Préfecture des Bouches-du-Rhône le 19 novembre 1973, représentée par son Président en exercice, Monsieur Jean-Marie GORSE

D'autre part,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,
- VU** la délibération n° 2003-A312 du Conseil Communautaire réuni le 12 décembre 2003 mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subvention,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n°2000-321,
- VU** la délibération n°2010-A099 du Conseil de Communauté réuni le 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,
- VU** la délibération n° 2010-..... du Bureau Communautaire du ..... relative à la politique de subvention en faveur des associations et organismes à caractère économique,
- VU** la demande de l'association,

## Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subvention mise en place par la CPA en faveur des acteurs associatifs qui contribuent au développement économique de son territoire.

## Article 1. Objet de l'Association

## Article 2. Objet de la Convention

La présente convention a pour objet d'établir un cadre contractuel entre la CPA **l'Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence** et de fixer les obligations respectives des deux parties.

La CPA s'engage à soutenir financièrement **l'Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence** pour la réalisation des projets dont cette dernière a pris l'initiative.

Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention qui viendra abonder le budget prévisionnel des rencontres programmées pour l'année 2011.

En contrepartie, **l'Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces rencontres.

## Article 3. Durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature ou au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice au titre duquel la subvention est accordée et expirera dans tous les cas au plus tard au 31 décembre de l'exercice, soit un terme au 31 décembre 2011.

## Article 4. Objet de la subvention

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engage à soutenir financièrement **l'Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence** pour la réalisation des projets dont cette dernière a pris l'initiative.

Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention qui viendra abonder le budget prévisionnel des rencontres programmées pour l'année 2011.

En contrepartie, **l'Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces rencontres.

## Article 5. Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de 111 000 euros a été attribuée à **l'Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence** pour l'année 2011, par délibération du Bureau communautaire du .....

## **Article 6. Modalités de versement de la subvention**

En application de la délibération 2003-A312 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2003, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

*Le règlement s'effectue en deux versements :*

- Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total (€) sera versé à l'association à la date de signature de la convention
- Le règlement du solde interviendra sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :
  - 1/ pour les subventions de fonctionnement global :
    - un courrier d'appel de versement du solde,
    - le rapport d'activités intermédiaire arrêté à la date de la demande,
    - les états comptables (compte de résultat détaillé, bilan détaillé et annexes) du dernier exercice publié, signés par le président et le trésorier et le rapport du commissaire au compte s'il y a lieu.
  - 2/ pour les subventions au titre d'une action ou d'une manifestation :
    - mêmes documents plus le compte-rendu financier de l'action ou de la manifestation
  - 3/ pour les subventions d'investissement :
    - mêmes documents plus les factures acquittées et/ou pro forma des équipements financés.

L'association ne peut se prévaloir d'un volume de dépenses plus important que prévu au budget prévisionnel pour demander à la CPA de réévaluer le montant de la subvention.

Si la subvention n'a pu être justifiée, soit dans sa totalité, soit partiellement en raison d'une impossibilité de réaliser les actions prévues ou d'une diminution du volume des charges, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses justifiées.

## **Article 7. Domiciliation des paiements**

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix seront effectués au compte ouvert à la Société Générale, sous le n° 00037275035 08.

## **Article 8. Conditions d'utilisation**

### **8.1. Obligations de suivi.**

L'association signataire s'engage à :

- ⇒ fournir à la Communauté du Pays d'Aix sur simple demande, un rapport sur les activités subventionnées, les supports de communication et extraits de presse, un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention, les comptes du dernier exercice clôturé, tout document susceptible de justifier le bien fondé de l'aide dont elle a bénéficié,

Page 3 sur 5

- ⇒ lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une opération déterminée : produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention,
- ⇒ nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant lorsque le montant de la subvention reçue de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités locales excède un montant annuel de 153 000 €,
- ⇒ accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,
- ⇒ ne pas redistribuer, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres,
- ⇒ reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

## 8.2. Affichage

L'Association s'engage à :

- ⇒ apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix de préférence en bas à droite, sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 4 de la présente convention, selon les prescriptions de la charte graphique de la CPA (Direction de la Communication et Relations Publiques, tél. : 04.42.93.85.54).
- ⇒ faire valoir la participation de la CPA dans l'ensemble de sa production de communication.
- ⇒ Toute demande d'intervention écrite de la Communauté du Pays d'Aix émanant de l'association doit être faite au minimum quinze jours à l'avance.

## Article 9. Responsabilité

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra, à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la CPA

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'Association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

### Article 10. Résiliation de la Convention

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 2, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux articles 6 et 7, la CPA se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le montant de la subvention restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.

L'association qui souhaite cesser ses activités, abandonner son projet ou modifier son objet tel que défini à l'article 1<sup>er</sup>, doit demander la résiliation de la convention.

Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention ou son exécution, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de MARSEILLE territorialement compétent.

Fait à Aix en Provence, le.....

En 3 exemplaires originaux

<p>Pour la Communauté du Pays d'Aix, Le Président ou son représentant en vertu de la délibération n° [REDACTED]</p>	<p>Pour l'Association Le Président</p>
---	--

## CONVENTION N° 2011/06

### Direction du Développement Economique

#### Programme de subvention aux associations à caractère économique

#### Entre

La **Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix** (CPA), Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40868 – 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Représentée par son Président en exercice, Madame Marysè JOISSAINS MASINI ou son représentant, dûment habilité à signer les présentes par délibération N° [REDACTED] du Bureau Communautaire du [REDACTED]

D'une part,

#### Et

L'Association dénommée **Association pour la Recherche sur les Composants et les Systèmes Intégrés Sécurisés (ARCSIS)** déclarée à la Préfecture sous le n° 0131004826 Représentée par son Président Monsieur Gérard STEHELIN

d'autre part,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,*
- VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,*
- VU la délibération n° 2003-A312 du Conseil Communautaire réuni le 12 décembre 2003 mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subvention,*
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n°2000-321,*
- VU la délibération n°2010-A099 du Conseil de Communauté réuni le 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,*
- VU la délibération n° 2010-[REDACTED] du Bureau Communautaire du [REDACTED] relative à la politique de subvention en faveur des associations et organismes à caractère économique,*
- VU la demande de l'association,*

Page 1 sur 5

## Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subvention mise en place par la CPA en faveur des acteurs associatifs qui contribuent au développement économique de son territoire.

## Article 1. Objet de l'Association

## Article 2. Objet de la Convention

La présente convention a pour objet d'établir un cadre contractuel entre la CPA et **ARCSIS** et de fixer les obligations respectives des deux parties.

La CPA s'engage à soutenir financièrement **ARCSIS** pour la réalisation des projets dont cette dernière a pris l'initiative.

Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention qui viendra abonder le budget prévisionnel des rencontres programmées pour l'année 2011.

En contrepartie, **ARCSIS** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces rencontres.

## Article 3. Durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature ou au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice au titre duquel la subvention est accordée et expirera dans tous les cas au plus tard au 31 décembre de l'exercice, soit un terme au 31 décembre 2011.

## Article 4. Objet de la subvention

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engage à soutenir financièrement **ARCSIS** pour la réalisation des projets dont cette dernière a pris l'initiative.

Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention qui viendra abonder le budget prévisionnel des rencontres programmées pour l'année 2011.

En contrepartie, **ARCSIS** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces rencontres.

## Article 5. Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de 27 000 euros a été attribuée à **ARCSIS** pour l'année 2011, par délibération du Bureau communal du .....

## Article 6. Modalités de versement de la subvention

En application de la délibération 2003-A312 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2003, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

*Le règlement s'effectue en deux versements :*

- Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total (€) sera versé à l'association à la date de signature de la convention
- Le règlement du solde interviendra sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :
  - 1/ pour les subventions de fonctionnement global :
    - un courrier d'appel de versement du solde,
    - le rapport d'activités intermédiaire arrêté à la date de la demande,
    - les états comptables (compte de résultat détaillé, bilan détaillé et annexes) du dernier exercice publié, signés par le président et le trésorier et le rapport du commissaire au compte s'il y a lieu.
  - 2/ pour les subventions au titre d'une action ou d'une manifestation :
    - mêmes documents plus le compte-rendu financier de l'action ou de la manifestation
  - 3/ pour les subventions d'investissement :
    - mêmes documents plus les factures acquittées et/ou pro forma des équipements financés.

L'association ne peut se prévaloir d'un volume de dépenses plus important que prévu au budget prévisionnel pour demander à la CPA de réévaluer le montant de la subvention.

Si la subvention n'a pu être justifiée, soit dans sa totalité, soit partiellement en raison d'une impossibilité de réaliser les actions prévues ou d'une diminution du volume des charges, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses justifiées.

## **Article 7. Domiciliation des paiements**

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix seront effectués au compte ouvert à la BNP PARIBAS, agence d'Aix-en-Provence sous le n° 00003239619.

## **Article 8. Conditions d'utilisation**

### **8.1. Obligations de suivi.**

L'association signataire s'engage à :

- ⇒ fournir à la Communauté du Pays d'Aix sur simple demande, un rapport sur les activités subventionnées, les supports de communication et extraits de presse, un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention, les comptes du dernier exercice clôturé, tout document susceptible de justifier le bien fondé de l'aide dont elle a bénéficié,
- ⇒ lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une opération déterminée : produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention,

Page 3 sur 5

- ⇒ nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant lorsque le montant de la subvention reçue de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités locales excède un montant annuel de 153 000 €,
- ⇒ accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,
- ⇒ ne pas redistribuer, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres,
- ⇒ reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

## 8.2. Affichage

L'Association s'engage à :

- ⇒ apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix de préférence en bas à droite, sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 4 de la présente convention, selon les prescriptions de la charte graphique de la CPA (Direction de la Communication et Relations Publiques, tél. : 04.42.93.85.54).
- ⇒ faire valoir la participation de la CPA dans l'ensemble de sa production de communication.
- ⇒ Toute demande d'intervention écrite de la Communauté du Pays d'Aix émanant de l'association doit être faite au minimum quinze jours à l'avance.

## Article 9. Responsabilité

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra, à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la CPA

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'Association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

## Article 10. Résiliation de la Convention

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 2, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux articles 6 et 7, la CPA se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le montant de la subvention restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.

L'association qui souhaite cesser ses activités, abandonner son projet ou modifier son objet tel que défini à l'article 1<sup>er</sup>, doit demander la résiliation de la convention.

Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention ou son exécution, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de MARSEILLE territorialement compétent.

Fait à Aix en Provence, le.....

En 3 exemplaires originaux

<p>Pour la Communauté du Pays d'Aix, Le Président ou son représentant en vertu de la délibération n° .....</p>	<p>Pour l'Association Le Président</p>
--	--

**FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2011**

**OBJET DU RAPPORT : Direction du Développement Economique - Partenaires Economiques - Subventions - Attribution de subventions aux associations à caractère économique.**

DIRECTION/SERVICE :	<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	
Nom du Rédacteur du rapport :	J. VAILLANT M.	TEL : 6076
Nom du correspondant financier :	VANCAYSEELE	TEL : 6077
Code service (astre) :	8914	

Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles : €

Rapport ou Projet avec Recettes attendues : €

*Imputation comptable*

Nature/Fonction **OUN°** Opération :

INSCRIT 2011	Réalisé	Disponible avant rapport	Montant du rapport
<b>1 019 895 €</b>	<b>483 000 €</b>	<b>536 895 €</b>	<b>420 000 €</b>

*Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices*

2012	2013	2014	2014

**OBJET : Développement Economique et Emploi - Développement économique - Partenaires économiques - Subventions - Attribution de subventions aux associations à caractère économique**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire  
Par transmission en  
Sous-préfecture d'Albi-en-Provence  
Le 13 AVR. 2011